E-Module

VOTRE PARTENAIRE EXPERT
EN **SOLUTIONS DE**
MODULES HYDRAULIQUES

CATALOGUE 2021

CHAUFFAGE / EAU CHAUDE SANITAIRE

FABRICATION FRANÇAISE

UNE MARQUE DU GROUPE ATLANTIC

Découvrez nos **nouveautés !**

ÉVOLUTION !

*Tous nos modules sont désormais étiquetés et calorifugés en **CLASSE 3** !*

LE NOUVEAU PCX

permet la suppression des LAC pour le raccordement aux chaudières Condensinox.

LE DCH ÉVOLUE...

cette nouvelle version permet une meilleure compatibilité avec les circulateurs du marché.

LA FAMILLE FMA S'AGRANDIT

avec un nouveau modèle pour les chaufferies jusqu'à 300 kW.

LE SKID© RCU

UNE NOUVELLE SOLUTION EN RÉSEAUX DE CHALEUR

Ce nouveau module, réalisé sur mesure, assure les fonctions d'échange thermique, de régulation hydraulique, d'automatisme et de comptage d'énergie.

E-MODULE / 4

SERVICES / 8

MÉTHODES DE CHOIX

- Les prestations de service des produits 10
- Notre solution en réseau de chaleur 12
- Accompagnement en 5 étapes 16
- Sélection des modules 17
- Choix du sens de développement 18

SOLUTION GLOBALE / 20

GAMME CHAUFFAGE / 22

PRODUCTION

- Module bouteille de découplage / BTL 24
- Module pack Varmax / PVX 28
- Module pack Condensinox / PCX 32
- Module de liaison arrière de chaudières Varfree / LAC R 36

DISTRIBUTION

- Module de remplissage / REM 40
- Module filtre magnétique / FMA 44
- Module distribution chauffage / DCH 48

GAMME EAU CHAUDE / 52

- Module hydraulique ballon primaire / HBP 54
- Module hydraulique production ECS / HPE 58
- Module distribution sanitaire / DSA 62
- Module panoplie adoucisseur / PAD 66

ACCESSOIRES / 70

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE / 76

CONDITIONS TECHNIQUES D'INSTALLATION / 78

5 bonnes raisons d'adopter E-Module

Raison N°1
Gagner (vraiment) du temps !

- La préfabrication permet une installation quasiment prête à l'emploi le jour du montage.
- Chaque module est "prêt à raccorder" pour un assemblage très rapide.
- La mise à niveau est facilitée grâce aux pieds réglables et anti-vibratiles.
- L'étanchéité des jonctions est simplifiée grâce à un système de collier rapide.

UN TEMPS D'INSTALLATION DIVISÉ EN MOYENNE PAR 3 !

Raison N°2
Travailler en toute sécurité !

- Diminution des risques d'accidents sur chantier. Pas de soudure ou de tronçonnage à effectuer.
- Seul un assemblage des modules préfabriqués à réaliser sur place.
- Compatibilité des éléments (max. L. 1200 x l. 680 x H. 2000 mm) qui facilite la manutention et le passage des portes.
- Palettisables, grutables et faciles à acheminer en sous-sol. Limitation des temps d'intervention et par conséquent du nombre de trajets pour se rendre sur chantier.

DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR CHANTIER !

Raison N°3
Une qualité éprouvée

- Respect de la règlementation et des règles de l'art.
- Avant livraison, étanchéité de chaque élément testé en usine.
- Fabrication 100% française.
- Une maque du GROUPE ATLANTIC, leader historique sur le marché du chauffage.

L'ASSURANCE D'UNE QUALITÉ CONSTANTE POUR VOS CHANTIERS !

Raison N°4
La sérénité avant tout

- Solution limitant les vols sur chantier (éléments assemblés et étanches).
- Facturation à l'avancement.
- Schémas hydrauliques standardisés et validés par Atlantic pour la garantie d'une installation fiable et performante.
- Service d'avant-vente et d'après-vente présents pour vous accompagner tout au long de votre projet...

AVEC E-MODULE, VOUS AVANCEZ SEREINEMENT DANS VOS PROJETS !

Raison N°5
Simplifier vos projets

E-Module est une solution pratique :

- Adaptabilité aux différents schémas.
- Pour le neuf, la rénovation / le chauffage et l'ECS.
- Répétabilité de la solution.
- Simplification des dimensionnements et optimisation de l'espace.
- Fiabilisation du planning, maîtrise des coûts d'installation et d'entretien

UNE SOLUTION QUI PERMET L'ADHÉSION DE TOUS LES DÉCIDEURS : INSTALLATEURS, BUREAUX D'ÉTUDES, MAÎTRISES D'OUVRAGES ET EXPLOITANTS !

E-Module

Vérifiez par vous-même en vidéo la simplicité et la rapidité de montage d'une chaufferie avec E-Module !

TEMPS RECORD DE MONTAGE EN SEULEMENT 41 MIN* !

*Hors fumisterie, gaz, eau, électricité, calorifugation et manutention.

LES TÉMOIGNAGES DE NOS CLIENTS...

Sans E-Module, nous n'aurions pas pu tenir les délais.
Grâce à une installation rapide, nous avons pu dégager du temps pour les réglages de la chaufferie et sa mise en service.

M. Paschel, société SNDG.

*Si le projet est bien étudié en amont, les modules sont livrés puis assemblés facilement, **ce qui permet de diviser la durée du chantier par deux, au minimum...***

*Comme nous utilisons des éléments préfabriqués, le chantier nécessite très peu de coupe et tronçonnage, il **gagne** donc en **sécurité et en propreté. Le résultat est donc plus rigoureux, esthétique et d'allure très professionnelle...***

Guillaume Lefrançois, gérant du Bureau d'études CALAO.

*C'est propre, ça **fonctionne très bien** et c'est pratique !*

Pascal, chauffagiste, société CCVP.

*Les avantages d'E-module, c'est la **rapidité d'installation** et puis un gain de place !*

Hervé, Technicien, société CRAM.

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

ÎLE DE FRANCE
Parc en Seine La Jonchère
Bougival (78)

SEINE-MARITIME
Hôtel
Dieppe (76)

La société **E-Module**

LA FORCE D'UN FABRICANT FRANÇAIS

Notre volonté est de conserver une fabrication française afin de vous garantir la meilleure qualité de produits, grâce à notre savoir-faire. Nos produits sont fabriqués en Île de France sur notre site de Trappes.

FILIALE DU GROUPE ATLANTIC

Depuis 2016, la société E-Module a rejoint le GROUPE français ATLANTIC. Les gammes de chaudières et de solutions ECS Atlantic sont directement connectables aux modules hydrauliques préfabriqués E-Module.
Ce travail en commun permet de proposer une solution hydraulique globale et complète de chaufferies préfabriquées, se rapprochant des solutions clés en main.

E-MODULE EN CHIFFRES

3 000
modules installés

150
objets BIM
www.bimotheque.com

300
chantiers

E-Module

Fabrication & assemblage

Notre gamme de modules bénéficie de la mise en place d'une nouvelle ligne de production pour une qualité produits optimale.

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION DES ÉLÉMENTS

ÉTAPE 2 : ASSEMBLAGE DU CHÂSSIS

ÉTAPE 3 : FAÇONNAGE DE LA TUYAUTERIE

ÉTAPE 4 : PEINTURE CHÂSSIS ET TUYAUTERIE

ÉTAPE 5 : ASSEMBLAGE DE LA STRUCTURE, MONTAGE ET GABARIT

ÉTAPE 6 : ESSAIS, MISE EN EAU

ÉTAPE 7 : CALORIFUGATION

ÉTAPE 8 : STOCKAGE

ÉTAPE 9 : EXPÉDITION

VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR **LA FABRICATION DE NOS PRODUITS ?**

Venez découvrir les différentes étapes de la production de nos produits et participez au montage d'une chaufferie préfabriquée. Contactez votre commercial pour qu'il organise pour vous et votre équipe une visite de notre usine.

Vos + **sérénité**

NOS SERVICES EN +
QUI VOUS FONT GAGNER DU TEMPS

Vous apporter plus de sérénité au quotidien, c'est aussi une question de services. E-Module vous propose des services exclusifs associés à nos produits, spécialement conçus pour vous faire gagner un temps précieux et contribuer à la satisfaction de vos clients.

SERVICE AVANT-VENTE

Une équipe **d'experts techniques vous conseille dans vos projets** et une **assistance téléphonique vous accompagne** dans le choix de vos solutions et de la règlementation :

01 30 16 06 24* / avant-vente@e-module.fr

FORMATIONS PRATIQUES

Formations avec des experts métiers sur nos produits pour développer votre expertise et votre activité.

04 72 10 27 69* / cesc.formation@groupe-atlantic.com

SERVICE APRÈS-VENTE

Gagnez en tranquillité grâce à **l'accompagnement** de nos experts lors de la mise en service.

03 51 42 70 03*

ADMINISTRATION DES VENTES

Dès la saisie de la commande, vous recevrez un accusé de réception détaillant les produits et les délais vous permettant d'avoir une **meilleure visibilité sur le suivi de votre commande**. Les expéditions de produits sont faites "franco-non-échangé" France Continentale.

01 30 16 06 24* / avant-vente@e-module.fr

N NOUVEAU **LE TRANSPORT EST INCLUS DANS LE PRIX DES PRODUITS.**

* Prix d'un appel local

Mise en service

Conditions à respecter pour la réalisation de la prestation : mise en service de module(s) de chaufferie (comprenant ou non) la mise en service simultanée de(s) chaudière(s).

INSTALLATION TERMINÉE AVANT L'INTERVENTION

- **Raccordement électrique**
- **Mise en eau** du réseau réalisée
- **Données techniques** établies (débit, perte de charge, etc.)

PRÉSENCE OBLIGATOIRE
de l'installateur ou de l'exploitant, **un seul déplacement dans une même chaufferie.**

CETTE PRESTATION COMPREND

- **Vérification de l'installation hydraulique**, de sa pression de service et de son adéquation avec nos schémathèques conseils (Atlantic & E-Module).
- **Vérification des réglages des vannes d'équilibrage** (données techniques indispensables).
- **Vérification des alimentations électriques.**
- **Vérification des réglages circulateurs** (données techniques & réglage préalable des circulateurs indispensables).
- **Contrôle & réglage liés à la chaudière** (cf mise en service Atlantic).

Pensez à commander votre mise en service chaudière auprès de votre commercial Atlantic.

NOS RÉFÉRENCES

NOMBRE DE MODULES	AVEC CHAUDIÈRE*	SANS CHAUDIÈRE
	RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE
1 module	881 080	881 089
2 modules	881 081	881 090
3 modules	881 082	881 091
4 modules	881 083	881 092
5 modules	881 084	881 093
6 modules	881 085	881 094
7 modules	881 086	881 095
8 modules	881 087	881 096
> 8 modules	881 088	881 097

* Mise en service chaudière non inclus

RETROUVEZ toutes les prestations de services de nos produits, en pages suivantes

Les prestations de service

Points vérifiés	Les + services	REM	BTL
HYDRAULIQUE / ROBINETERIE			
Vérification des serrages et de l'étanchéité	Éviter des fuites dans le réseau	•	•
Manœuvre des vannes	Détection des vannes non fonctionnelles	•	
Vérification des réglages des vannes d'équilibrage en fonction des données techniques transmises par l'installateur	Double vérification en cas de mauvais réglage		
Vérification et réglage des éléments de régulation (vannes, mitigeur, câblage servomoteur...)	Identifier les vannes qui ne déclenchent pas et en vérifier le raccordement Vérifier le bon sens d'ouverture / fermeture des vannes		
Vérification étanchéité et fonctionnalité purgeurs ou de vidange	Exemple : vérification que le flotteur n'est pas bloqué	•	•
Vérification de la chasse, étanchéité de la vanne de chasse	Éviter des fuites dans le réseau		
Vérification du fonctionnement et de la pose des organes de sécurité	L'assurance d'une pose dans les règles de l'art. Exemples : - Hauteur du disconnecteur - Hauteur bec lisse suffisante pour être flambable	Respect des règles de pose du disconnecteur*	
POMPE DE CIRCULATION			
Circulateur hors fourniture E-Module : Vérification câblage Relevé des débits et contrôle des réglages. (Il est préférable de réaliser cette vérification en présence du metteur au point du circulateur)	Mise en évidence d'éventuelles incohérences Réglage plus fin du réseau de distribution		
Circulateur fourni par E-Module : - Mise en service complète assurée - Relevé des débits et réglage du réseau de distribution			
INSTRUMENTATION			
Contrôle du bon fonctionnement des instruments de mesure	Relevé des valeurs des manomètres et thermomètres Réétalonnage des thermomètres	•	
COMPTEURS D'ÉNERGIE			
Vérification du fonctionnement du compteur et relevé de débits et de température Contrôle visuel**	Remplacement des doigt de gants côté thermomètre et mise en place des doigts DIN sur le compteur ; détection de débit ; vérification que les doigts de gants sont bien mis en place		
COMPTEURS D'EAU			
Contrôle du bon fonctionnement	Relevé du compteur d'eau	Eau d'appoint	
FILTRATION			
Vérification de la présence de filtration	Détection d'obturation éventuelle		

* Hors vérification annuelle de conformité du disconnecteur
**Uniquement si fourni par Emodule

MODULES CHAUFFAGE					MODULES ECS			
LAC	PVX	PCX	FMA	DCH	HBP	HPE	DSA	PAD
•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	Équilibrage des cascades chaudières	Équilibrage des cascades chaudières	•	•	•	•	•	
	Vérification ouverture/ fermeture de la vanne 2 voies	Vérification ouverture/ fermeture de la vanne 2 voies		Vérification réglage robinet à soupape sur retour vanne 3 voies et contrôle ouverture/ fermeture	Vérfication de la fermeture des vannes by-pass		Réglage mitigeur de température	Contrôle ouverture vanne 3V by-pass manuelle
	•	•	•		•	•		
			•			•		
Contrôle pressostat manque d'eau (si présent)	Vérification du sens de montage du clapet (en 3 piquages cascade)						Contrôle visuel de l'étanchéité du clapet anti-pollution	Respect des règles de pose du robinet flambable
				•			•	
			Circulateur de notre fourniture		Circulateur de notre fourniture			
			•	•	•	•	•	
				•	•	•		
							ECS distribution	
Filtre tamis			Relevé du DeltaP					

Notre solution
en réseaux de chaleur

EN COMPLÉMENT DE L'OFFRE ATLANTIC EN GÉNÉRATION DE CHALEUR, E-MODULE PROPOSE **UNE SOLUTION** RÉPONDANT AUX BESOINS DE **DISTRIBUTION THERMIQUE EN SOUS-STATION** :

LE SKID© RCU SERA RÉALISÉ SUR-MESURE, SELON LES RÉQUISITIONS TECHNIQUES

Jusqu'à 1 MW en chauffage et en ECS.

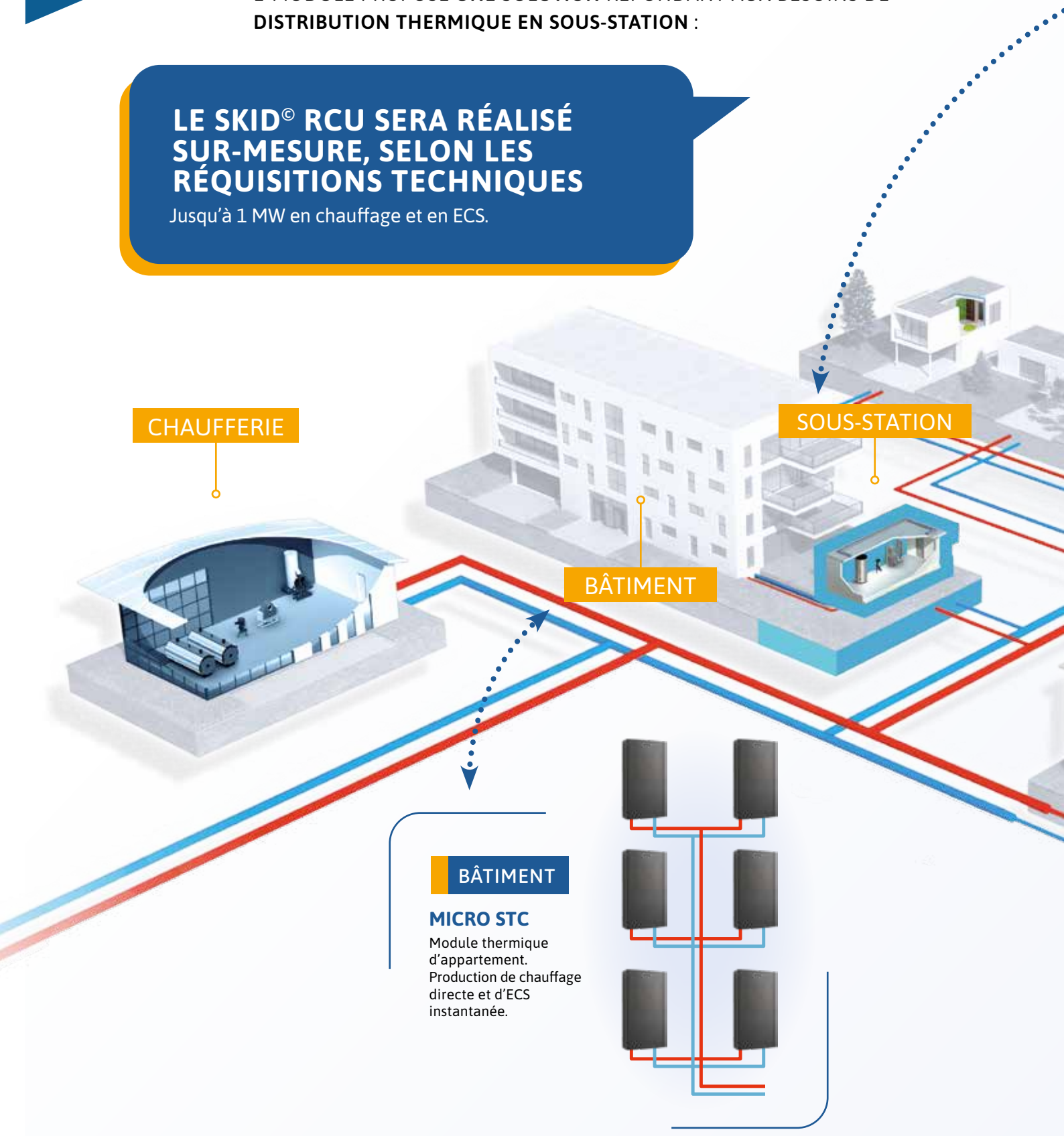

BÂTIMENT

MICRO STC

Module thermique d'appartement. Production de chauffage directe et d'ECS instantanée.

SOUS-STATION

DCH
Module de distribution de chauffage

HBP
Module hydraulique ballon primaire

BALLON CORSOLO / CORPRIMO
Ballon de stockage primaire Atlantic

FMA
Module filtre magnétique

SKID® RCU

SKID®RCU

SKID© complet avec échangeur, régulation hydraulique, automatisme et comptage pour la distribution de chauffage ou d'ECS

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET COMMERCIAL
sera assuré à toutes les étapes de votre projet : **contactez votre commercial Atlantic Solutions chaufferie.**

Notre **showroom**

Site de Trappes (78)

Non fourni | Fourni par E-Module | Fourni par Atlantic

UNE SOLUTION D'ASSEMBLAGE
PERMETTANT UNE CONNEXION
RAPIDE DES MODULES ENTRE EUX.

Accompagnement **en 5 étapes**

1 ANALYSE

Analyse des documents techniques (CCTP, schémas, implantation DWG, besoins client...)

Le E-Module

En se basant sur le schéma hydraulique et les données techniques fournies par le client, notre département Avant-Vente identifie et détermine les modules hydrauliques préfabriqués correspondant à votre projet.

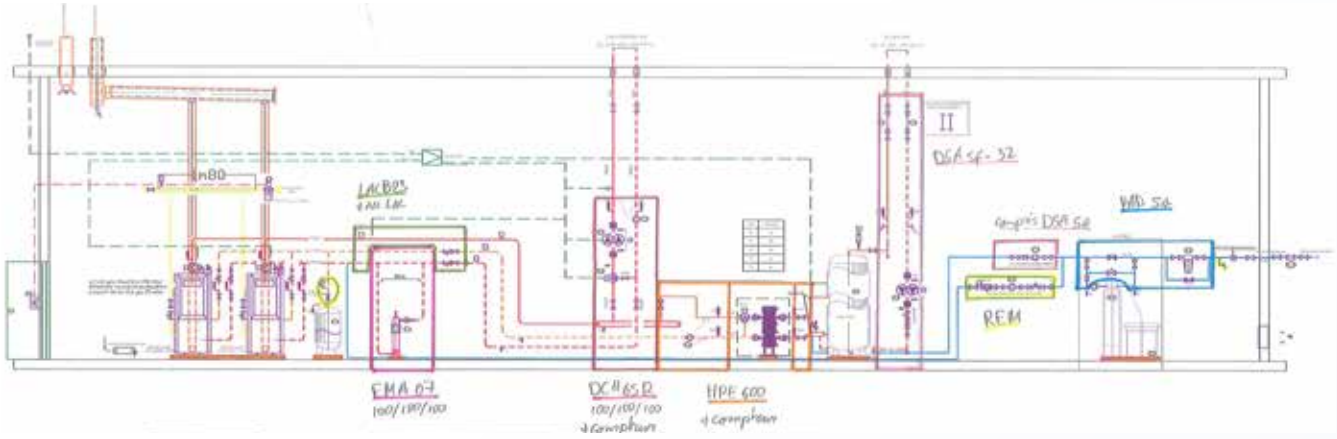

2 PROPOSITION

Devis / Plan d'implantation / Sélection sur schéma

Le E-Module

Selon les contraintes de la chaufferie, nos dessinateurs intègrent les modules et proposent une implantation d'exécution.*

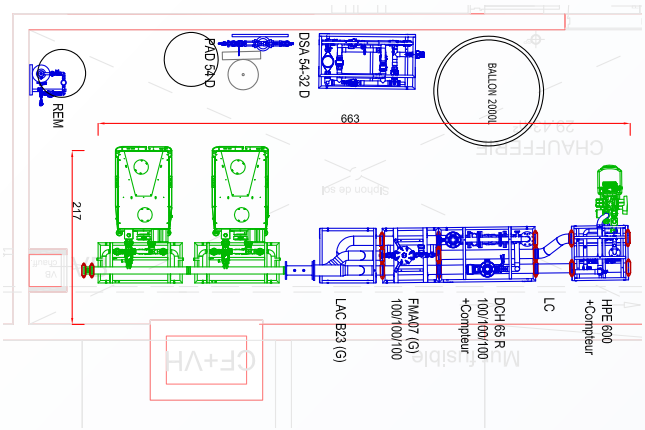

Si des angles droit vous permettent d'optimiser les espaces, n'hésitez pas à adopter les accessoires LC90 pour raccorder les modules.

3 VALIDATION & LANCEMENT EN PRODUCTION

Bon pour accord par le client de l'implantation et de la sélection sur schéma hydraulique.
La validation de notre proposition engage la commande et la production.

4 FABRICATION ET LIVRAISON

Le délai de livraison est de 3 semaines en moyenne.
Une fois les modules livrés, le temps d'assemblage est de 1 journée ! (hors énergie)

5 RÉCEPTION

Réception rapide de la chaufferie

Le E-Module

Pas de réserves lors de la réception.

Sélection des modules

E-Module

	PUISSANCE MAX. MODULE (ΔT 20K)	PUISSANCE MAX. COLLECTEUR (DN100) (ΔT 20K)*
PCX 1	60 kW	1 MW
PCX 2	100 kW	1 MW
PVX 1	140 kW	1 MW
PVX 2	225 kW	1 MW
PVX 3	320 kW	1 MW
PVX 4	450 kW	1 MW
BTL 200	400 kW	1 MW
BTL 700	1 MW	1 MW
LAC R	600 kW	1 MW
FMA 03	300 kW	1 MW
FMA 07	650 kW	1 MW
FMA 11	1025 kW	1 MW
DCH 25	28 kW	1 MW
DCH 32	60 kW	1 MW
DCH 40	90 kW	1 MW
DCH 50	172 kW	1 MW
DCH 65	348 kW	1 MW
DCH 80	534 kW	1 MW
HBP	172 kW	1 MW
HPE 000-200	135 kW	1 MW
HPE 100-600	213 kW	1 MW
HPE 400-800	325 kW	1 MW
HPE 2200-2400	487 kW	1 MW

* De 1 à 2 MW, nous consulter

	Contraintes à respecter				
	PdC max : 20 mm CE/m		V max : 1,5 m/s		V max : 2 m/s
	DÉBIT MAX. MODULE	ESTIMATION NBR DE LOGEMENTS	DÉBIT MAX. MODULE	ESTIMATION NBR DE LOGEMENTS	
DSA32	2 m³/h	6	4,4 m³/h	28	Nous consulter
DSA42	4 m³/h	23	7,5 m³/h	82	
DSA54	8,5 m³/h	105	12,4 m³/h	225	
PAD 22	0,5 m³/h	-	2 m³/h	-	
PAD 32	2 m³/h	6	4,4 m³/h	28	
PAD 42	4 m³/h	23	7,5 m³/h	82	
PAD 54	8,5 m³/h	105	12,4 m³/h	225	

EXTRAIT DTU 60.11 P1-1 :
La vitesse à prendre en considération pour le calcul des diamètres selon la méthode générale est de 2 m/s pour les canalisations en sous-sol ou vide sanitaire et de 1,5 m/s pour les colonnes montantes.

TABLEAU DE CHOIX

Il vous permet une sélection aisée de votre module en fonction de la puissance de chauffage ou le débit sanitaire de votre projet.

SERVICE AVANT-VENTE
01 30 16 06 24*
avant-vente@e-module.fr
*prix d'un appel local

Qu'est-ce que **le sens de développement ?**

UN DÉVELOPPEMENT À DROITE =
LE SENS DU DÉPART PRIMAIRE VERS LA DROITE
(DONC LE SENS DE L'EFS SERA VERS LA GAUCHE)

UN DÉVELOPPEMENT À GAUCHE =
SENS DU DÉPART PRIMAIRE VERS LA GAUCHE
(DONC LE SENS DE L'EFS SERA VERS LA DROITE)

POURQUOI EST-IL IMPORTANT ?

Certains modules sont adaptés au sens du développement et doivent être choisis en fonction. Ainsi, les modules LAC, FMA, HBP et DSA existent en versions droite et gauche, à adapter selon le développement voulu.

QUELLE VERSION DE MODULE CHOISIR ?

Développement à droite :
- les modules LAC, FMA et HBP doivent être en version droite,
- le module DSA en version gauche.

Développement à gauche :
- les modules LAC, FMA et HBP en version gauche,
- le module DSA doit être en version droite.

	DÉVELOPPEMENT À DROITE	DÉVELOPPEMENT À GAUCHE
REM	=	=
BTL	=	=
LAC R	→	←
PVX	=	=
PCX	=	=
FMA	→	←
DCH	=	=
HBP	→	←
HPE	=	=
DSA	←	→
PAD	=	=

→ Choisir la version droite

← Choisir la version gauche

= Pas de sens particulier, adaptable dans les deux sens

Choix du sens de développement

DÉVELOPPEMENT À DROITE

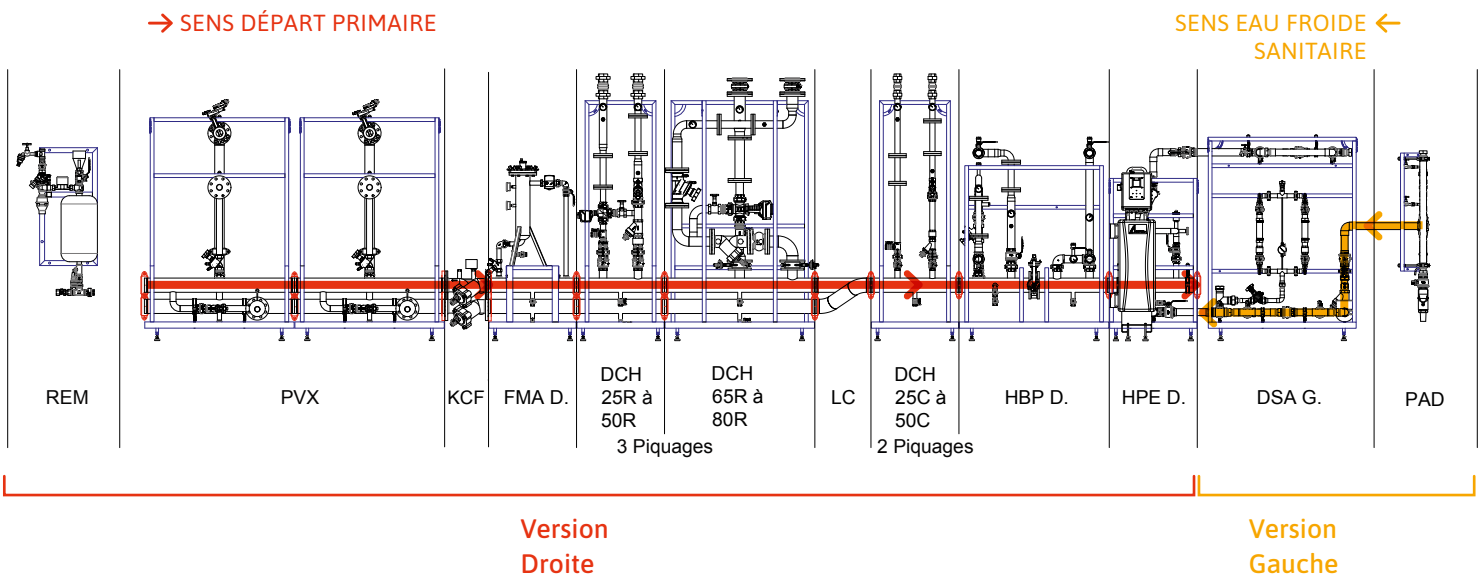

DÉVELOPPEMENT À GAUCHE

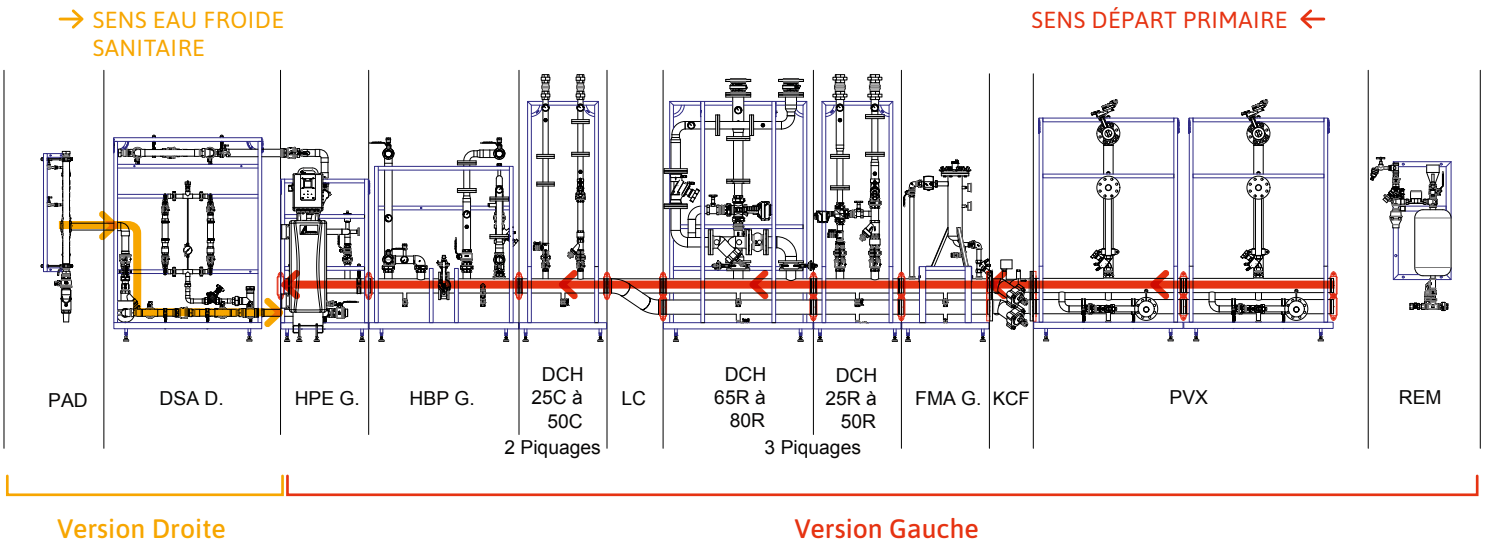

Une solution **globale**

CHAUFFAGE

PRODUCTION

BTL

P. 24

OU

PVX

P. 28

Chaudière **Varmax**

COMPATIBLE atlantic

OU

N NOUVEAU

PCX

P. 32

Chaudière **Condensinox**

COMPATIBLE atlantic

OU

LAC R

P. 36

Pack **Varfree**

COMPATIBLE atlantic

DISTRIBUTION

ÉVOLUTION DCH 25 À 50

NOUVEAU FMA 03

REM

P. 40

FMA

P. 44

DCH*

P. 48

* Hors fourniture du circulateur.

SANITAIRE

HBP P. 54

HPE P. 58

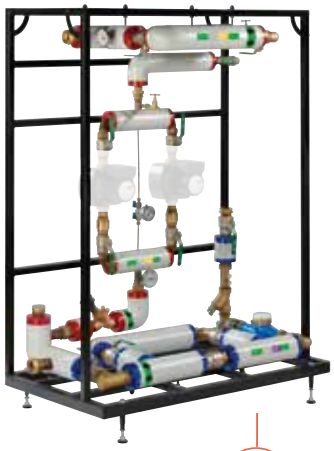

DSA* P.62

* Hors fourniture du circulateur.

PAD P. 66

COMPATIBLE atlantic

Ballon (Corsolo et Corprimo Jusqu'à 2000L)

COMPATIBLE atlantic

Rubis (instantané, semi-instantané)

Adoptez la flexibilité en choisissant les options les plus adaptées à votre installation pour les modules DCH et DSA.

ÉVOLUTION !

*Tous nos modules sont désormais étiquetés et calorifugés en **CLASSE 3** !*

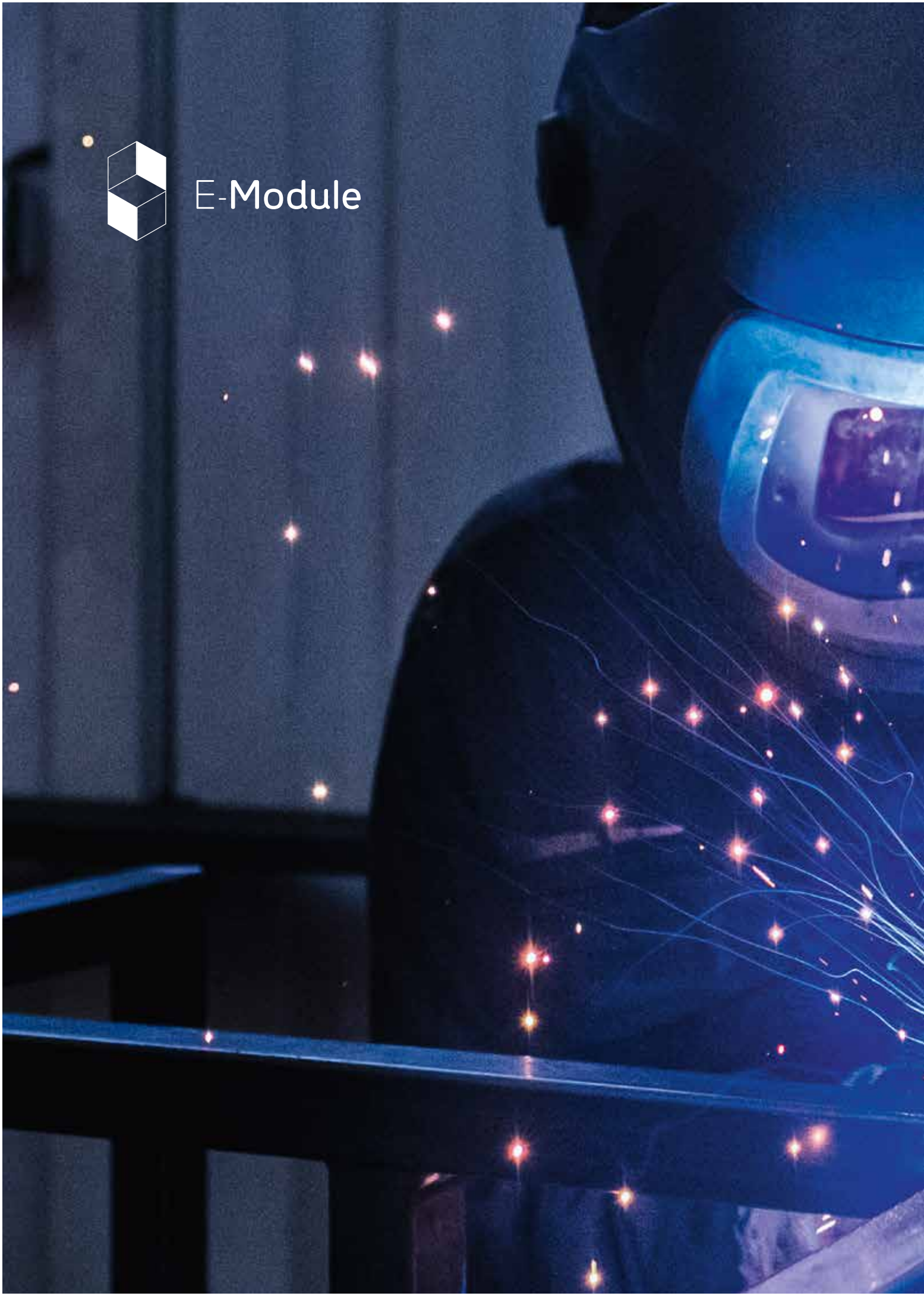
E-Module

GAMME
CHAUFFAGE

E-Module

MODULE BOUTEILLE DE DÉCOUPLAGE

BTL

Le module BTL permet le raccordement d'un réseau primaire à la solution E-Module à l'aide d'un système de découplage hydraulique.

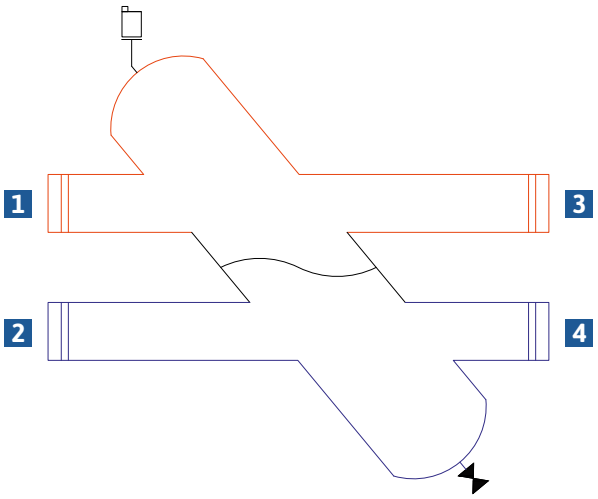

1 Départ primaire
2 Retour primaire

ou inversement

3 Départ secondaire
4 Retour secondaire

CONSEIL

La bouteille de découplage rend indépendant le circuit primaire et le circuit secondaire. Elle fonctionne avec un débit primaire supérieur au débit secondaire. Elle assure la même température entre le départ primaire et le départ secondaire.

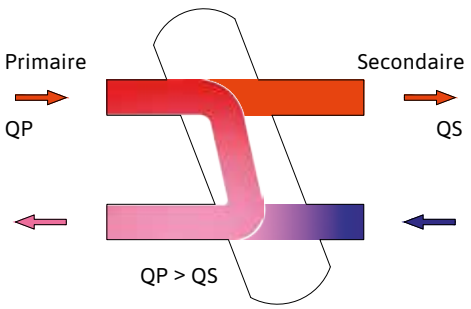

LES + PRODUITS

- Large plage de puissance
- Prêt à raccorder sur gamme E-Module
- Évacuation de l'air en point haut
- Décantation pour élimination des boues en point bas
- Grutable et palettisable

POURQUOI CETTE FORME ?

Le module BTL a bénéficié d'une conception particulière afin d'obtenir des vitesses faibles en point de purge et en décantation tout en conservant les bonnes températures. La forme permet d'assurer les caractéristiques hydrauliques équivalentes à une bouteille fabriquée selon la règle des 3D.

SIMULATION NUMÉRIQUE

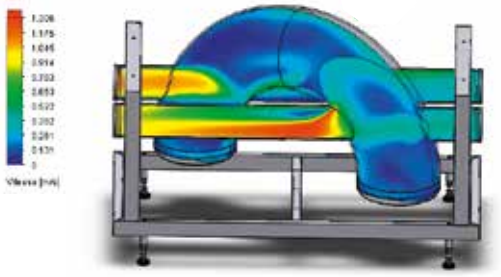

VITESSE

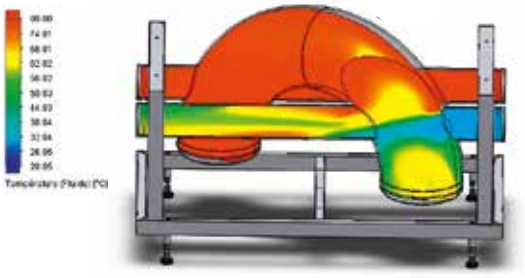

TEMPÉRATURE

Essais réalisés à T°C primaire 80/60° et T°C secondaire 80/30°C.

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	BTL200	BTL700
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté	
	Pied châssis	Pieds antivibratiles	
	Collecteur	DN100 - 2 Piquages	
	Bouteille	DN125	DN250
	Vanne de vidange NF	2 x DN20	
	Purgeur	Purgeur grand débit DN15	
	Doigt de gant	DN15 - Plonge Lg. 100mm	
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION	

MODULE
BOUTEILLE DE
DÉCOUPLAGE

BTL

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	H1	L1	P1	POIDS MAX
BTL200	762 ± 20	506	680	30
BTL700	915 ± 20	1206		85

Cotes en mm
Poids en kg

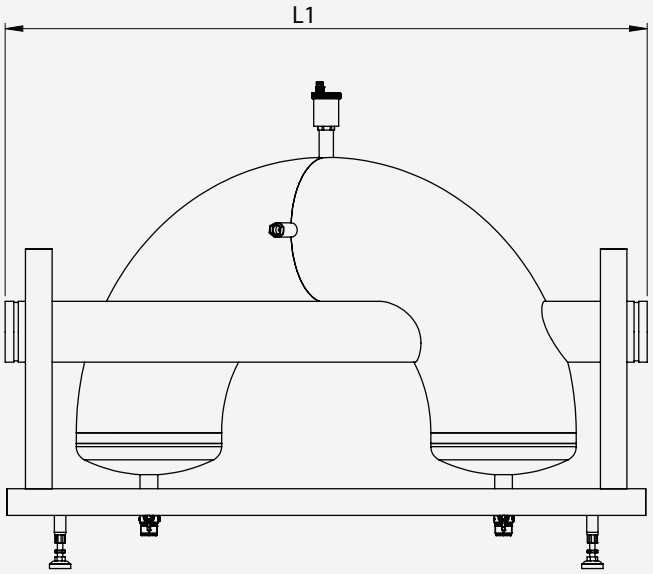

VUE DE FACE

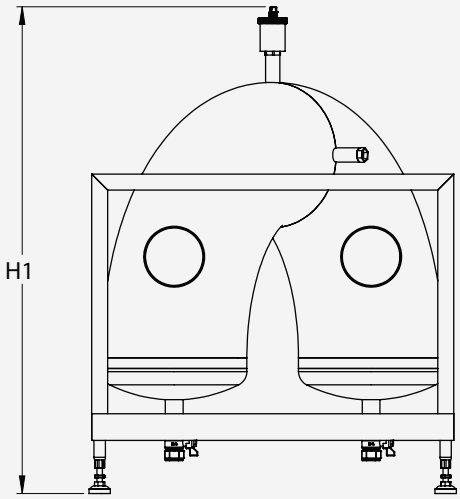

VUE DE PROFIL

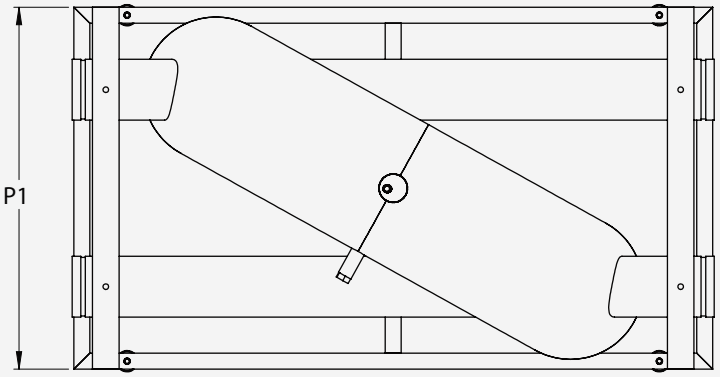

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

	BTL200	BTL700
Pression de service max.	6 bar	
Température ambiante min./max.	0 / 40°C	
Température d'utilisation max.	95°C	
TH min./max.	0°f/10°f	
PH min./max.	8.2 / 10.5	
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)	1MW	
Puissance nominale bouteille (ΔT20K)	200kW	700kW
Débit nominal	8,6 m^3/h	30,2m^3/h
Puissance max. Bouteille (ΔT20K)	400kW	1MW
Volume d'eau	20L	80L

- BTL 200 : une seule et même bouteille de 28 à 400 kw.
- BTL 700 : une seule et même bouteille de 400 kw à 1 Mw.

RÉFÉRENCES

MODULE BOUTEILLE	
BTL200	879521
BTL700	879491

OPTION	RÉFÉRENCE
Kit d'isolement 2piq*	879524

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

COMPARATIF SCHÉMA TRADITIONNEL

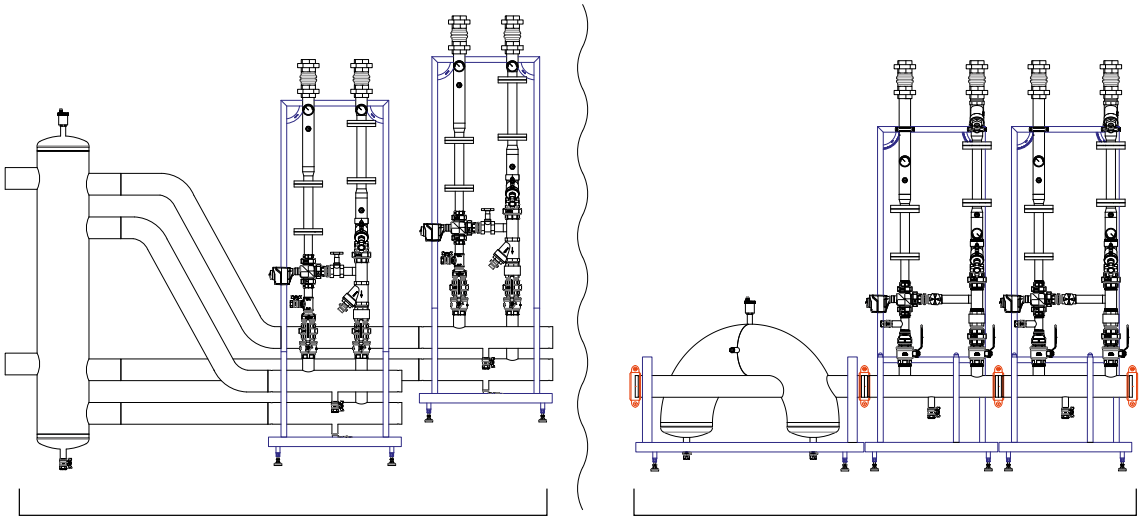

Bouteille traditionnelle

BTL

E-Module

MODULE PACK VARMAX PVX*

Le module PVX permet de faciliter le raccordement de la tuyauterie à l'arrière d'une chaudière seule (Solo), ou d'une cascade de 2, 3 ou 4 chaudières (Cascade Duo, Trio, Quatro), en version 2 ou 3 piquages de type Varmax de la gamme Atlantic.

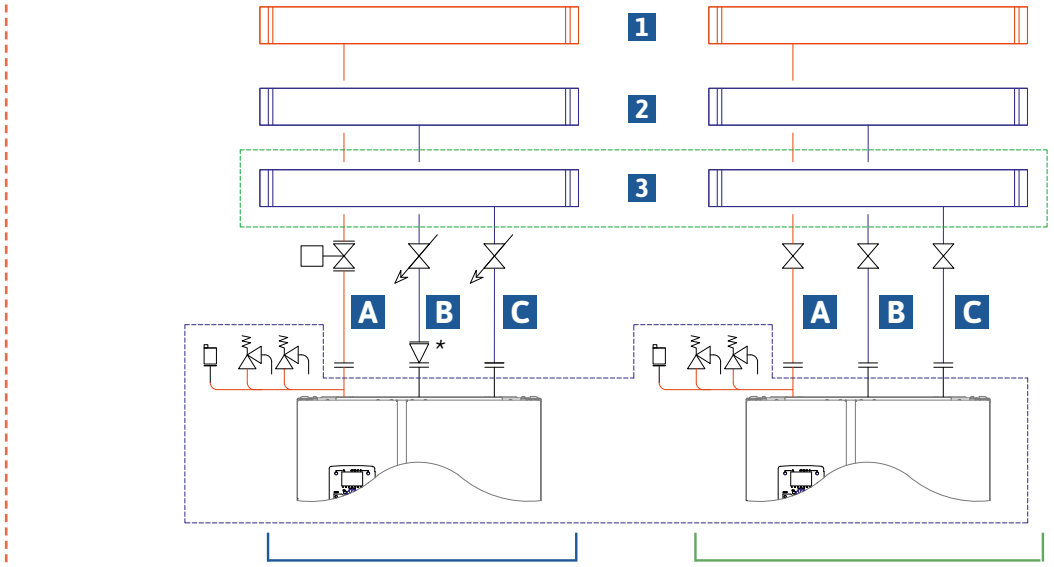

1 Collecteur départ

2 Collecteur retour BT

3 Collecteur retour HT

A Départ chaudière

B Retour Basse Température Chaudière

C Retour Haute Température Chaudière

Chaudières, soupapes et purgeurs non fournis

Option collecteur retour HT

* Clapet uniquement présent en solution cascade 3 piquages

* Hors fourniture chaudières

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur gamme E-Module
- Raccordement rapide sur chaudière Varmax Atlantic
- Grutable et palettisable

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	SOLO	CASCADE
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté	
	Pied châssis	Pieds antivibratiles	
	Collecteur	DN100 - 2 ou 3 unités, munis d'une vanne de vidange DN20	
	Départ Chaudière	Vanne d'isolement	Vanne motorisée
	Retour Haute Température		Vanne de réglage Oventrop
	Retour Basse Température		Vanne de réglage Oventrop, clapet anti-retour (En 3PIQ)
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION	

ATTENTION !
Pensez à commander votre système de régulation (OCI 345 et QAZ36) auprès de votre commercial Atlantic Solutions chaufferie.

DIAMÈTRE DES ÉQUIPEMENTS & RACCORDEMENTS CHAUDIÈRES

ÉQUIPEMENTS	PVX1	PVX2	PVX3	PVX4
Vanne de Départ	DN50	DN65	DN80	DN80
Vanne(s) de Retour	DN40	DN40	DN50	DN50
Raccordements Chaudières	Unions F 2"	Brides DN65	Brides DN80	Brides DN80

MODULE
PACK VARMAX
PVX

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	H1	L1	P1	POIDS MAX
PVX 1	1499 ± 20	1206	721	90
PVX 2	1936 ± 20	1206	704	104
PVX 3	1909 ± 20	1350	705	160
PVX 4	2171 ± 20	1350	705	163

Cotes en mm
Poids en kg

	PUISSANCE CHAUDIÈRE	
2 PIQ	PVX 12	120 - 140 kW
	PVX 22	180 - 225 kW
	PVX 32	275 - 320 kW
	PVX 42	390 - 450 kW
3 PIQ	PVX 13	120 - 140 kW
	PVX 23	180 - 225 kW
	PVX 33	275 - 320 kW
	PVX 43	390 - 450 kW

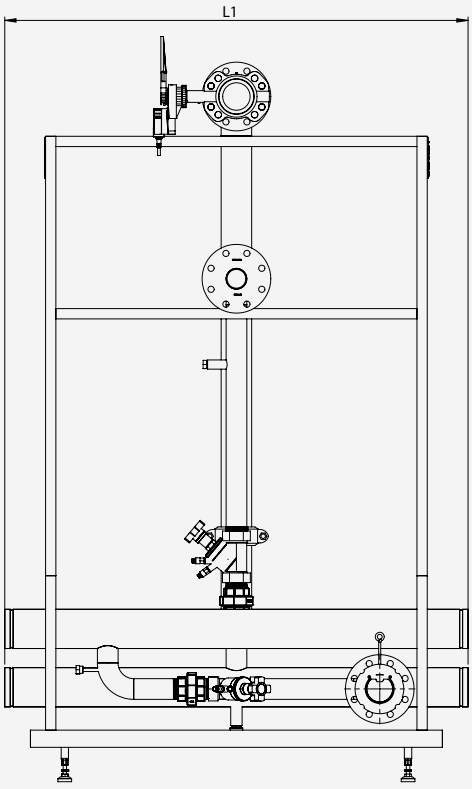

VUE DE FACE

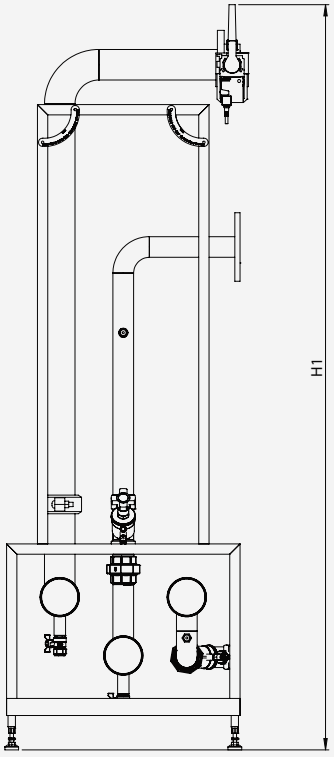

VUE DE PROFIL

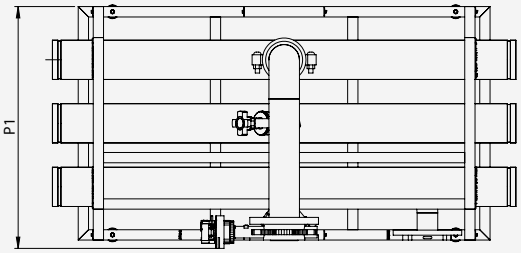

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

		MODÈLES							
		120	140	180	225	275	320	390	450
Pression de service max.		6 bar							
Température ambiante min./max.		0 / 40°C							
Température d'utilisation max.		95°C							
TH min./max.		0°f/10°f							
PH min./max.		8.2 / 10.5							
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)		1MW							
Débit mini (P/30) - m³/h		3,33	3,87	5	6,27	7,67	8,93	10,93	12,6
Débit maxi (P/20) - m³/h		5	5,8	7,5	9,4	11,5	13,4	16,4	18,9
Pdc à ΔT 20 - mCE	Pack SOLO	0,07	0,1	0	0	0	0	0	0,1
	Pack Cascade 2 PIQ	0,8	1,1	0,6	1,2	0,5	0,85	1,55	2,15
	Pack Cascade 3 PIQ	1,6	2,2	0,82	1,6	0,7	1,1	1,9	2,7
	Chaudière	0,6	0,75	0,57	0,81	0,82	1,19	0,77	0,97

RÉFÉRENCES

		SOLO	CASCADE
2 PIQ	PVX 12	879427	879419
	PVX 22	879428	879420
	PVX 32	879429	879421
	PVX 42	879430	879422
3 PIQ	PVX 13	879431	879423
	PVX 23	879432	879424
	PVX 33	879433	879425
	PVX 43	879434	879426

OPTION	RÉFÉRENCE
Bouchon rainuré DN100 2 PIQ	879248
Bouchon rainuré DN100 3 PIQ	879249
Bride collerette rainurée DN100 2 PIQ	879519
Bride collerette rainurée DN100 3 PIQ	879520
Servomoteur V2V 0-10V	Nous consulter
Kit d'isolement 2PIQ*	879524
Kit d'isolement 3PIQ*	879525
Réhausse de pied (x4)	879437

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

SCHÉMA RÉHAUSSE DE PIED

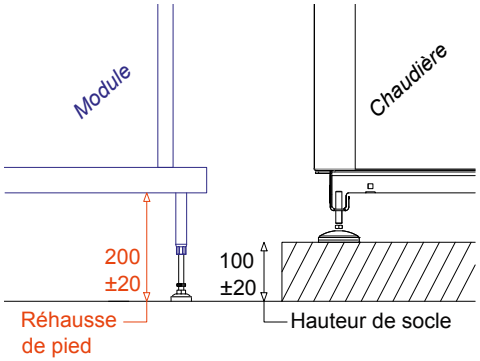

E-Module

MODULE PACK CONDENSINOX PCX*

Le module PCX permet de faciliter le raccordement de la tuyauterie à l'arrière d'une chaudière seule (Solo), ou d'une cascade de 2, 3 ou 4 chaudières (Cascade Duo, Trio, Quatro), en version 2 ou 3 piquages de type Condensinox de la gamme Atlantic.

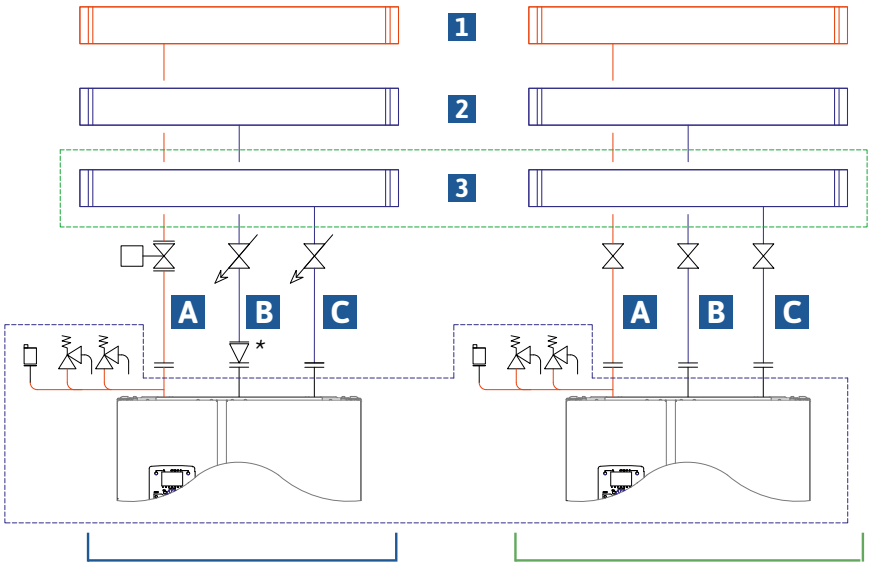

1 Collecteur départ
2 Collecteur retour BT
3 Collecteur retour HT

A Départ chaudière
B Retour Basse Température Chaudière
C Retour Haute Température Chaudière

Chaudières, soupapes et purgeurs non fournis

Option collecteur retour HT

* Clapet uniquement présent en solution cascade 3 piquages

* Hors fourniture chaudières

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur gamme E-Module
- Raccordement rapide sur chaudière Varmax Atlantic
- Grutable et palettisable

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	SOLO	CASCADE
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté	
	Pied châssis	Pieds antivibratiles	
	Collecteur	DN100 - 2 ou 3 unités, munis d'une vanne de vidange DN20	
	Départ Chaudière	Vanne d'isolement	Vanne motorisée
	Retour Haute Température		Vanne de réglage Oventrop
	Retour Basse Température		Vanne de réglage Oventrop, clapet anti-retour (En 3PIQ)
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION	

ATTENTION !

Pensez à commander votre système de régulation (OCI 345 et QAZ36) auprès de votre commercial Atlantic Solutions chaufferie.

DIAMÈTRE DES ÉQUIPEMENTS & RACCORDEMENTS CHAUDIÈRES

ÉQUIPEMENTS	PCX1	PCX2
Vanne de Départ	DN32	DN32
Vanne(s) de Retour	DN32	DN32
Raccordements Chaudières	Unions F1' 1/4	Unions F1' 1/4

MODULE
PACK
CONDENSINOX
PCX

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES					
	H1	L1	L2	P1	POIDS MAX
PCX 1	1308 ± 20	745	-	766	62
PCX 2	1451 ± 20	745	1060		66

Cotes en mm
Poids en kg

	PUISSANCE CHAUDIÈRE	
2 PIQ	PCX 12	40 - 60 kW
	PCX 22	70 - 80 - 100 kW
3 PIQ	PCX 13	40 - 60 kW
	PCX 23	70 - 80 - 100 kW

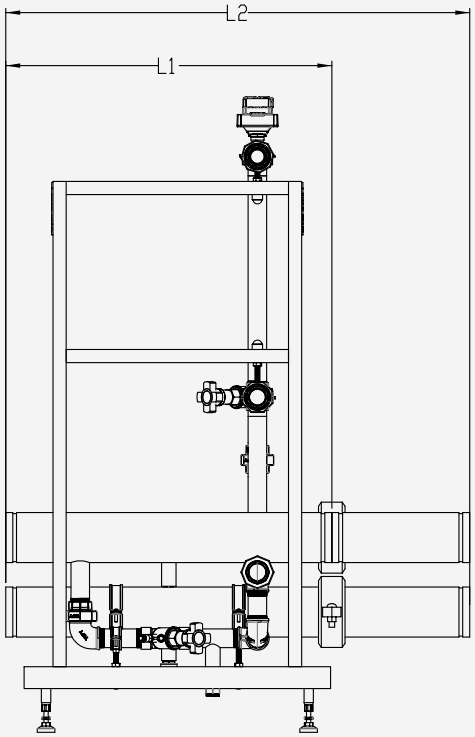

VUE DE FACE

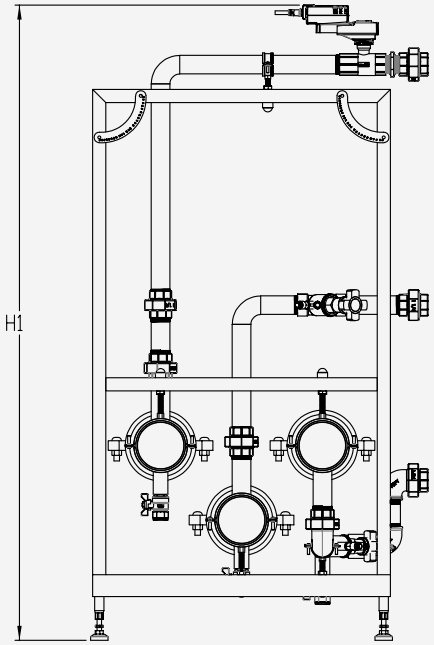

VUE DE PROFIL

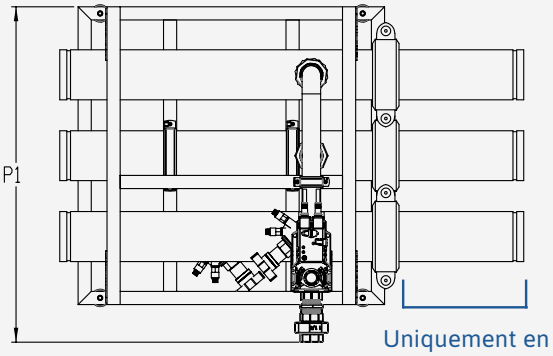

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

		MODÈLES				
		40	60	70	80	100
Pression de service max.		6 bar				
Température ambiante min./max.		0 / 40°C				
Température d'utilisation max.		95°C				
TH min./max.		0°f/10°f				
PH min./max.		8.2 / 10.5				
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)		1MW				
Débit mini (P/30) - m³/h		1,1	1,7	2	2,3	2,7
Débit maxi (P/20) - m³/h		1,7	2,6	3	3,4	4,1
Pdc à ΔT 20 - mCE	Pack Hydraulique					
	Chaudière	0,16	0,35	0,21	0,21	0,3

RÉFÉRENCES

		SOLO	CASCADE
2 PIQ	PCX 12	879545	879541
	PCX 22	879547	879543
3 PIQ	PCX 13	879546	879542
	PCX 23	879548	879544

OPTION	RÉFÉRENCE
Bouchon rainuré DN100 2 PIQ	879248
Bouchon rainuré DN100 3 PIQ	879249
Bride collerette rainurée DN100 2 PIQ	879519
Bride collerette rainurée DN100 3 PIQ	879520
Servomoteur V2V 0-10V	Nous consulter
Kit d'isolement 2PIQ*	879524
Kit d'isolement 3PIQ*	879525
Réhausse de pied (x4)	879437

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

SCHÉMA RÉHAUSSE DE PIED

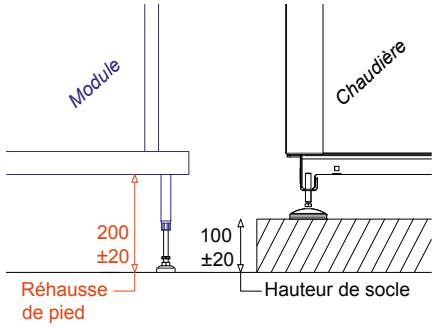

E-Module

MODULE LIAISON ARRIÈRE DE CHAUDIÈRES VARFREE

LAC R

Le module LAC R permet le raccordement instantané entre le pack hydraulique cascade chaudières Varfree de la marque Atlantic et les autres modules de la gamme E-Module.

CHAUDIÈRE	DÉSIGNATION	PUISSANCE
VARFREE	R	De 35 à 150 kW

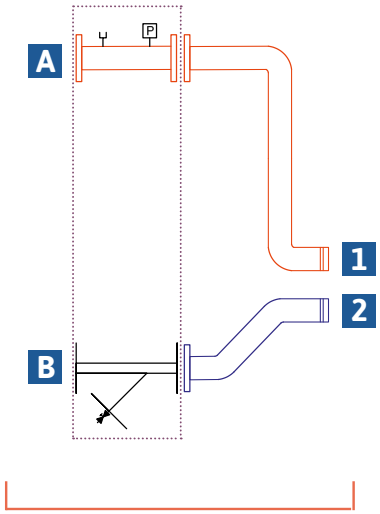

2 piquages

1 Collecteur départ

2 Collecteur retour

A Manchette de contrôle

B Filtre

Option kit de contrôle et filtration

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur pack hydraulique cascade chaudières Varfree Atlantic
- Grutable et palettisable

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	LAC R
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté
	Pied châssis	Pieds antivibratiles
	Collecteur	(DN100 vers DN100) - 2 unités
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION
KIT DE CONTRÔLE ET FILTRATION (KCF)	Filtre à tamis à brides avec pissette DN15 NF (1 unité) - Collecteur de contrôle	DN100
	Doigt de gant	DN15 pour sonde cascade
	Pressostat manque d'eau	Contrôleur de pression 0.5/7bar DN15

CONSEIL

Le module LAC est prêt à raccorder sur le pack hydraulique cascade chaudières VARFREE.

COMPATIBLE atlantic

MODULE LIAISON ARRIÈRE DE CHAUDIÈRES VARFREE

LAC R

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES VARFREE						
		H1	L1	L2	P1	POIDS MAX
VARFREE	R	759 ±20	660	350	680	45

Cotes en mm
Poids en kg

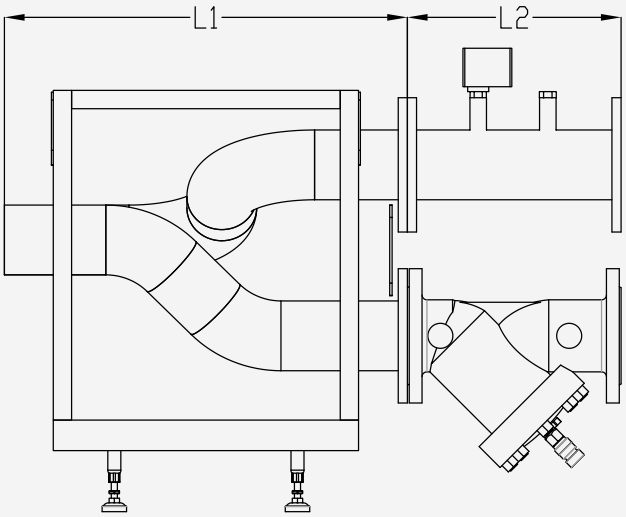

VUE DE FACE

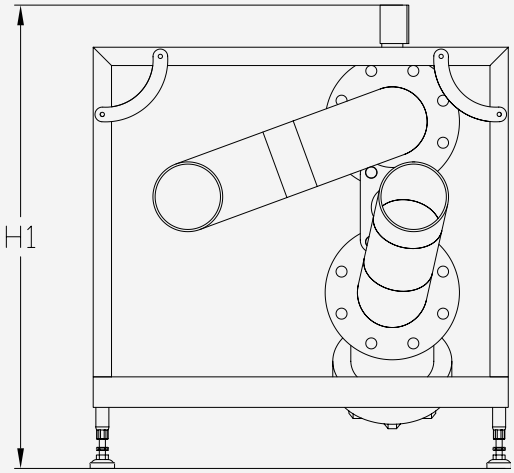

VUE DE PROFIL

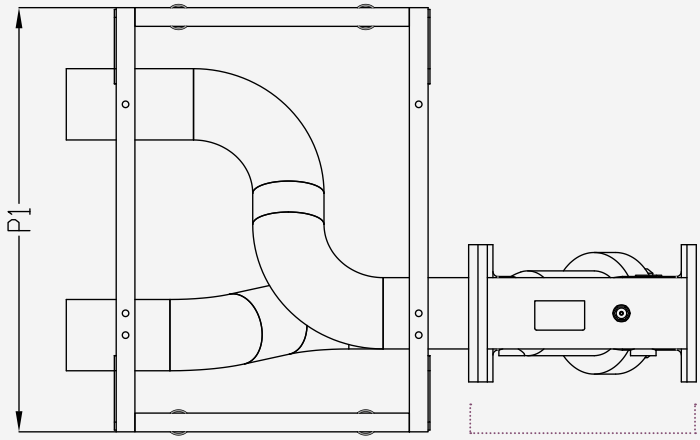

VUE DE DESSUS

Option kit de contrôle et filtration

CONDITIONS D'UTILISATION

Pression de service max.	6 bar
Température ambiante min./max.	0 / 40°C
Température d'utilisation max.	95°C
TH min./max.	0°f/10°f
PH min./max.	8.2 / 10.5
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)	1MW

ATTENTION !
Se reporter à la notice fabricant pour la température et la pression maximum d'utilisation de la chaudière.

RÉFÉRENCES

		SOLO	KIT CONTRÔLE ET FILTRATION - KCF
LAC R - 35 À 150 2 PIQUAGES	**DROITE**	879214	878923
	GAUCHE	879215	

OPTION	RÉFÉRENCE
Kit d'isolement 2PIQ*	879524
Kit d'isolement 3PIQ*	879525

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

E-Module

MODULE REMPLISSAGE REM

Le module REM assure la fonction de remplissage de la chaufferie avec tous les organes nécessaires : pot d'injection, compteur d'appoint impulsionnable, disconnecteur, vannes d'isolement NF, robinet d'arrosage avec clapet HA.
Il offre la possibilité à l'installateur de pouvoir y raccorder le vase d'expansion.

PRÊT À RACCORDER

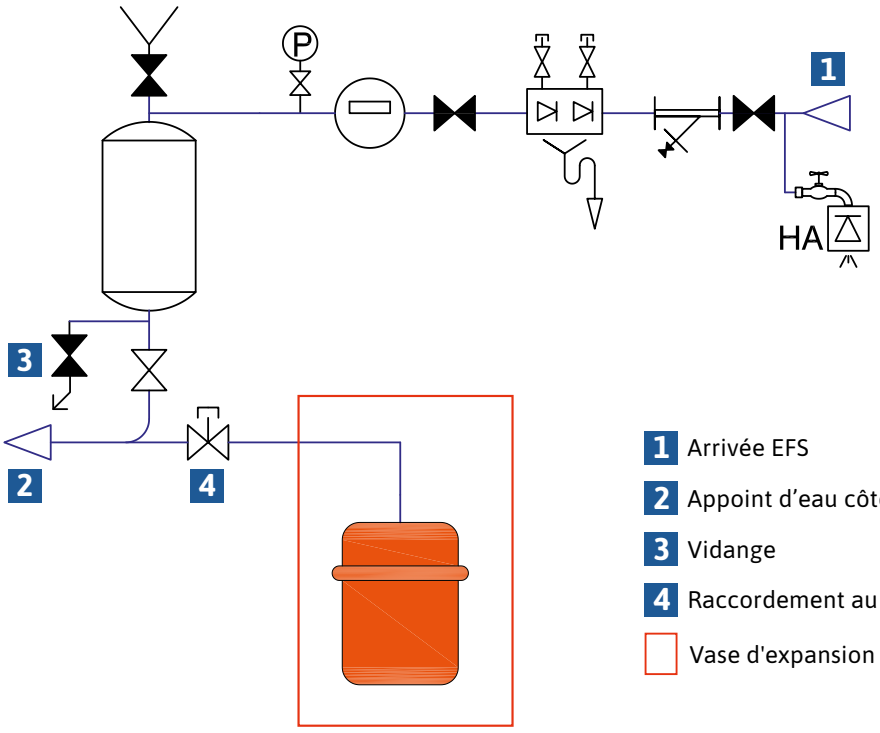

1 Arrivée EFS
2 Appoint d'eau côté chauffage
3 Vidange
4 Raccordement au vase d'expansion
Vase d'expansion non fourni

LES + PRODUITS

- Compact, prêt à l'emploi
- Bouteille d'injection intégrée
- Robinet d'arrosage muni d'un clapet anti-siphonage HA inviolable
- Vanne plombée pour vase d'expansion facilitant la maintenance

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	REM
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte - fixation murale*
	Vanne d'isolement NF Filtre à tamis avec vidange Compteur divisionnaire impulsionnable Disconnecteur contrôlable BA Vanne de vase plombée	DN20
	Manomètre vertical Robinet nettoyage local	DN15 / Raccordement DN20
	Pot d'injection	12L

* Visseries de fixation non fournies

CONSEIL

Importance de l'expansion

Pour les installations de grande capacité, il conviendra d'installer un réservoir faisant office de volume tampon. Il se positionne sur le réseau retour avant la chaudière. Ce réservoir à membrane, se trouvant à une température proche de la température ambiante, ne sera pas soumis aux températures les plus hautes du circuit. Le volume du réservoir correspond en pratique à environ 30% du volume du vase. Afin de respecter les préconisations des constructeurs de vase, il conviendra de se conformer à leurs méthodes de calculs.

MODULE
REMPLISSAGE
REM

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	H1	L1	P1	POIDS MAX
REM	998	513	454	20

Cotes en mm
Poids en kg

Ø : Entrée	3/4"F
Ø : Sortie	3/4"F
Ø : Raccordement vase	3/4"F
Ø : Vidange	3/4"F
Ø : Trous pour fixation murale	Pour M10

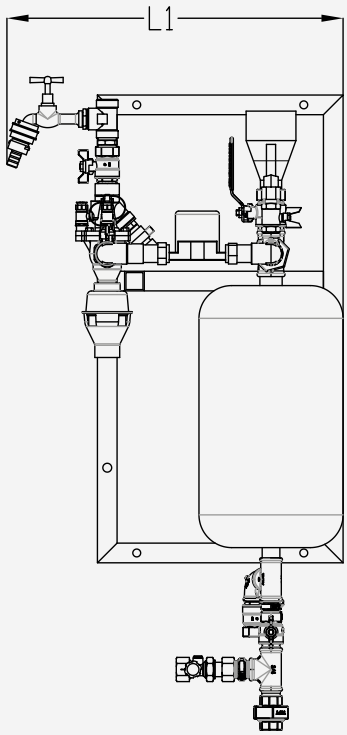

VUE DE FACE

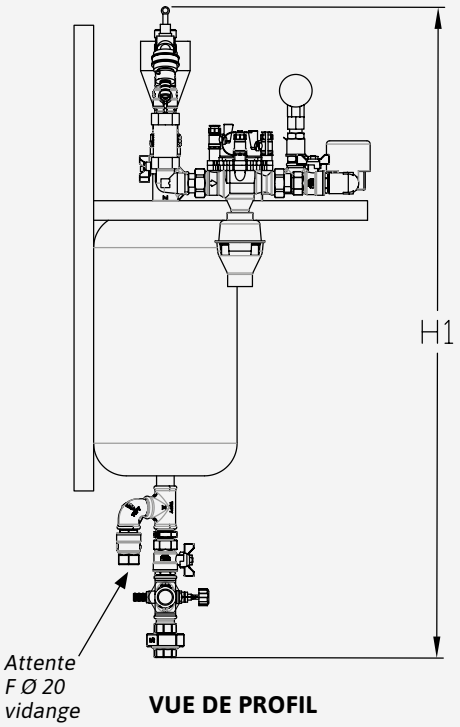

VUE DE PROFIL

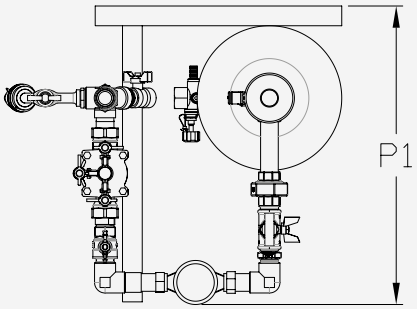

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

Pression de service max.	10 bar
Température ambiante min./max.	0 / 40°C
Température d'utilisation max.	65°C
TH min./max.	0°f / 10°f

RÉFÉRENCES

	MODULE REMPLISSAGE
REM	878904

OPTION	RÉFÉRENCE
Contacteur d'impulsion ou mode BUS, compteur REM / DSA	879414

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

ATTENTION !

Le positionnement en hauteur du REM est étroitement lié au disconnecteur qui doit obligatoirement être placé à une hauteur comprise entre 50cm et 1m50 du sol.

L'entonnoir du disconnecteur doit être relié à l'égout par un tube d'évacuation. Le disconnecteur BA nécessite d'être contrôlé tout les six mois et entretenu une fois par an par un spécialiste agréé.

E-Module

MODULE FILTRE MAGNÉTIQUE FMA

NOUVEAU
FMA 03
Disponible à partir d'avril 2021

Le module FMA permet la filtration des eaux de chauffage grâce à un filtre magnétique de la gamme Atlantic posé en dérivation avec un circulateur.

2 PIQUAGES
3 PIQUAGES
PRÊT À RACCORDER

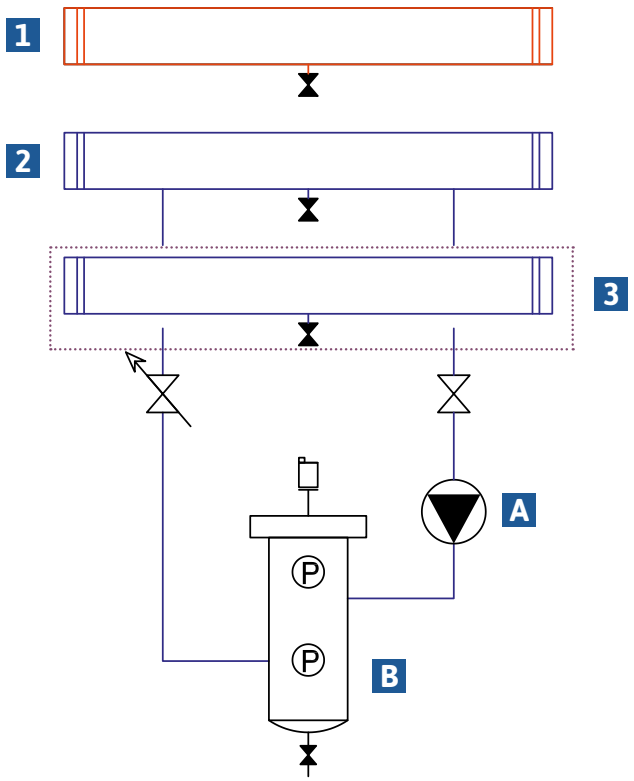

1 Collecteur départ
2 Collecteur retour BT
3 Collecteur retour HT
A **Circulateur fourni**
B Filtre magnétique
Option Collecteur retour HT

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur gamme E-module
- Protège efficacement votre installation des résidus de corrosion
- Maintenance simple et rapide
- Diminution des pertes thermiques grâce à la coque isolante fournie

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	FMA 03 & 07	FMA 11
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté	
	Pied châssis	Pieds antivibratiles	
	Collecteur	DN100 - 2 ou 3 unités, munis d'une vanne de vidange DN20	
	Vanne d'isolement NF	DN25	DN32
	Filtre magnétique	Filtre Atlantic avec vidange DN20 NF, Purgeur grand débit DN15 et manomètres 1/4"	
	Vanne de réglage	DN25	DN32
	Circulateur	DN25 - Entraxe 130	DN32 - Entraxe 180
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION	

CONSEIL

Le filtre à boues

Toute installation de chauffage est soumise à différents phénomènes de corrosion provoquant l'apparition de particules d'oxydes ferriques, communément appelées "boues".

En l'absence de traitement approprié, ces particules se déposent :

- *Sur les tuyauteries, avec pour conséquence une augmentation des pertes de charge, une surconsommation des pompes de circulation ou une baisse de débit dans l'installation.*
- *Dans les chaudières, provoquant une diminution de leurs performances, une surchauffe, voire leur casse à moyen terme. Par sa double action de filtration magnétique et physique, un filtre à boue correctement dimensionné et installé permet de prévenir l'apparition de ces effets indésirables sur votre installation.*

MODULE
FILTRE
MAGNÉTIQUE
FMA

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	H1	L1	P1	POIDS MAX
NOUVEAU FMA 03	1460±20	744	680	60
FMA 07	1460±20	744		60
FMA 11	1653±20	761		65

Cotes en mm
Poids en kg

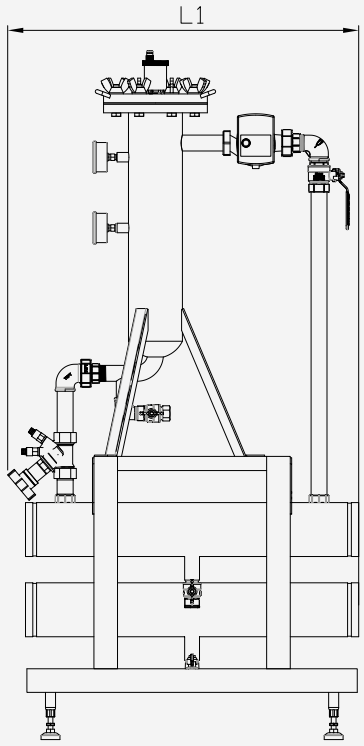

VUE DE FACE

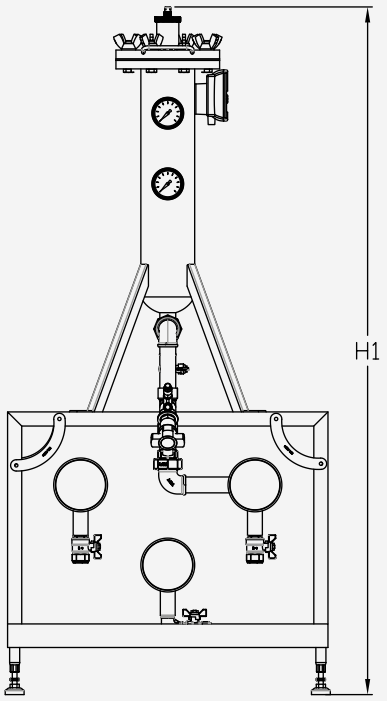

VUE DE PROFIL

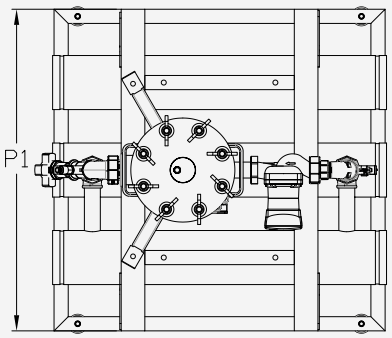

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

	FMA 03	FMA 07	FMA 11
Pression de service max.	6 bar		
Température ambiante min./max.	0 / 40°C		
Température d'utilisation max.	95°C		
TH min./max.	0°f/10°f		
PH min./max.	8.2 / 10.5		
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)	1MW		
Volume de traitement d'eau	3,2 m^3/h	7 m^3/h	11 m^3/h
Puissance max. installation (ΔT 20K)	300 kW	650 kW	1025 kW

CONSEIL

Principe de fonctionnement

1. *Une partie de l'eau à traiter est dirigée dans le corps du Filtre Magnétique.*
2. *Celle-ci passe au contact d'un barreau magnétique à rayonnement multidirectionnel où elle se débarrasse de la plus grande partie de ses oxydes ferriques.*
3. *L'eau traverse ensuite une poche filtrante où toutes les particules en suspension sont piégées. Elle ressort du Filtre Magnétique en étant débarrassée des matières non désirables.*
4. *Lorsque la poche filtrante est saturée, l'encrassement du filtre peut-être évalué par la lecture de la différence de pression entre les deux manomètres présents sur le produit (le filtre doit être remplacé à partir de 0.3 bar de différence de pression).*

RÉFÉRENCES

	MODULE 2 PIQUAGES		OPTION COLLECTEUR RETOUR HT 3 PIQUAGES
	DROITE	GAUCHE	
FMA 03	879572	879573	879311
FMA 07	878973	878978	
FMA 11	878975	878980	

OPTION	RÉFÉRENCE
Kit d'isolement 2PIQ*	879524
Kit d'isolement 3PIQ*	879525

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

E-Module

MODULE DISTRIBUTION CHAUFFAGE

DCH*

ÉVOLUTION*** APRÈS ÉCOULEMENT DES STOCKS

DCH 25 À 50

DCH 65 ET 80

Le module DCH permet de contrôler, régler et faire circuler le fluide caloporteur. Il inclut les collecteurs départ et 1 ou 2 retours (Version 2 ou 3 piquages), et la panoplie de départ chauffage à sélectionner entre le DN25 et DN80.

SCHÉMA DCH 25 À 50

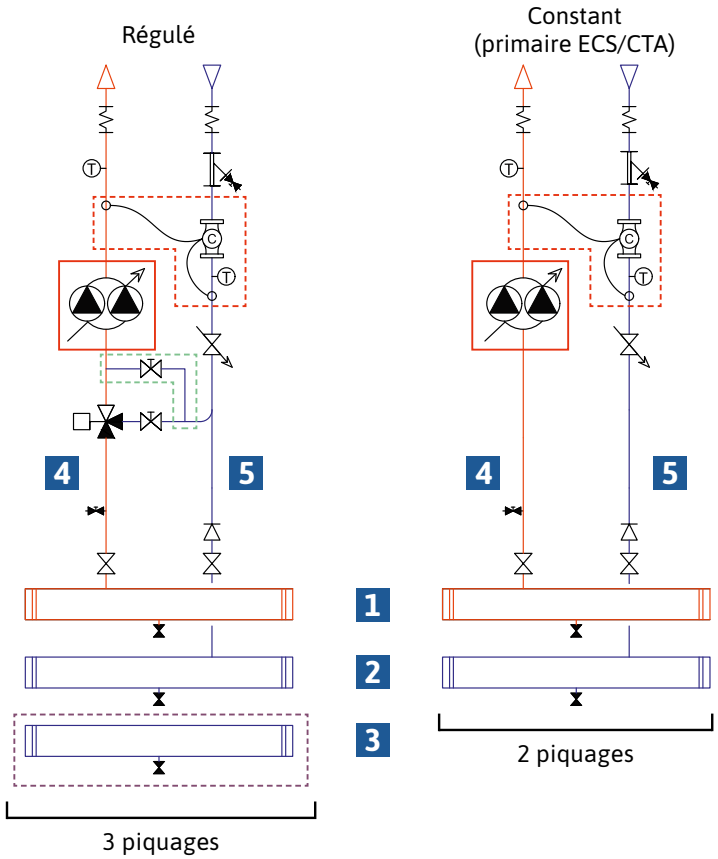

1 Collecteur départ
2 Collecteur retour BT
3 Collecteur retour HT
4 Départ chauffage
5 Retour chauffage
Option Compteur
Option Collecteur retour HT
Circulateur non fourni
Option plancher chauffant

SCHÉMA DCH 65 ET 80 : Filtre positionné au dessus du clapet

* Hors fourniture du circulateur

** Hors DCH en constant

*** Uniquement sur DCH 25 à 50.

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur gamme E-module
- Adaptable : vendu avec manchettes circulateur et compteur
- Nombreux équipements facilitant le contrôle et la maintenance de série
- Existe en constant et régulé
- Option plancher chauffant et option compteur d'énergie

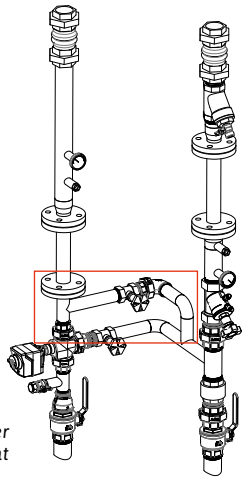

Option plancher chauffant

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	DCH 25	DCH 32	DCH 40	DCH 50	DCH 65	DCH 80
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté					
	Pieds châssis	Pieds antivibratiles					
	Collecteur	DN100 - 2 ou 3 unités, munis d'une vanne de vidange en DN20					
	Vanne d'isolement NF, Filtre à tamis avec vidange, Clapet anti-retour, Compensateur de dilatation	DN25	DN32	DN40	DN50	DN65	DN80
	Doigt de gant	DN15					
	Thermomètre	DN15 Axial 0-120°C					
	Vanne de réglage	DN25	DN32	DN40	DN50		DN65
	Manchette Circulateur PN10	Filetage G2' - 180 mm	Bride DN32 - 220 mm		Bride DN40 - 250 mm	Bride DN50 - 280 mm	Bride DN65 - 340 mm
	Manchette Compteur	Bride DN32 - 260 mm		Bride DN40 - 300 mm			Bride DN50 - 270 mm
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION					
UNIQUEMENT EN RÉGULÉ	Vanne 3 voies	DN15	DN20	DN25	DN32	DN40	DN50
	Servomoteur V3V	SAS 31.00 230V 3pts					SAX 31.00
	Robinet à soupape	DN15	DN20	DN25	DN32	DN40	DN50
OPTION	Compteur d'énergie	Bride DN32		Bride DN40			Bride DN50
	Jeu de vannes	DN25MF	DN32MF	DN40MF	DN50MF	DN65 Bride	DN80 Bride
	Servomoteur V3V 0-10V	SAS 61.03					SAX61.03
	Plancher CH.	DN15	DN20	DN25	DN32	DN40	-

CONSEIL

Avec l'option compteur, tous les équipements suivants sont montés d'usine et conforme : compteur, 4 doigts de gant (DIN... Ø 6 mm), 2 thermomètres Ø 6 mm.

MODULE
DISTRIBUTION
CHAUFFAGE

DCH

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	H1	L1	P1	POIDS MAX
DCH 25	2164±20	706	683	61
DCH 32				75
DCH 40				79
DCH 50				89
DCH 65	2105±20	1237		177
DCH 80				222

Cotes en mm
Poids en kg

DCH 25 À 50

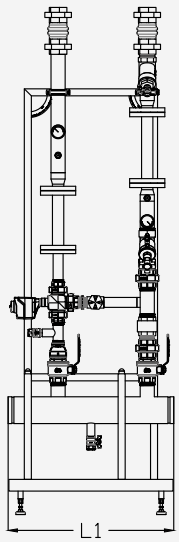

VUE DE FACE

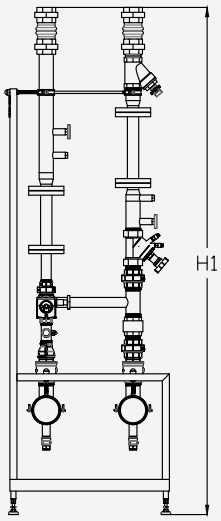

VUE DE PROFIL

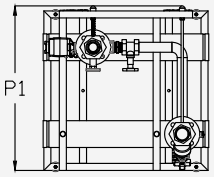

VUE DE DESSUS

DCH 65 ET 80

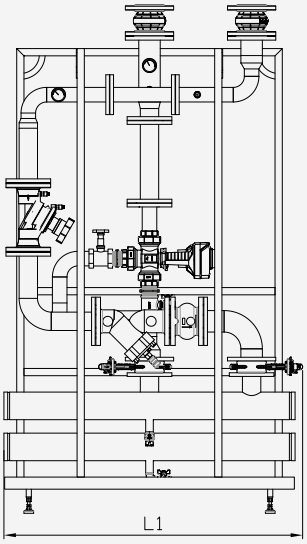

VUE DE FACE

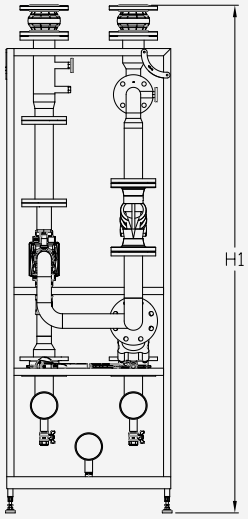

VUE DE PROFIL

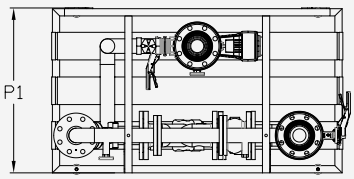

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

	DCH 25 (1)	DCH 32 (1)	DCH 40 (1)	DCH 50 (1)	DCH 65 (1)	DCH 80 (1)
Débit d'utilisation max. circuit (2)	1.2 m³/h	2.6 m³/h	3.9 m³/h	7.4 m³/h	15 m³/h	23 m³/h
Puissance max. Circuit (ΔT 20K)	28 kW	60 kW	90 kW	172 kW	348 kW	534 kW
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT 20K)	1 MW					
Pression de service max.	6 bar					
Température ambiante min./max.	0 / 40°C					
Température d'utilisation max.	95°					
TH min./max.	0°f / 10°f					
PH min./max.	8.2 / 10.5					

(1) Constant ou Régulé
(2) Débit maximum à 20 mmCE/m

RÉFÉRENCES

	MODULE 2 PIQUAGES		OPTION COLLECTEUR RETOUR HT 3 PIQUAGES
	RÉGULÉ	CONSTANT	RÉGULÉ
DCH 25	879216	879224	879311
DCH 32	879218	879226	
DCH 40	879220	879228	
DCH 50	879222	879230	
DCH 65	879252	879256	879312
DCH 80	879254	879258	

DÉSIGNATION	DCH 25	DCH 32	DCH 40	DCH 50	DCH 65	DCH 80
Compteur d'énergie	879111		879112			879115
Jeu de vannes	879510	879511	879512	879513	879514	879515
Plancher chauffant	879323	879324	879325	879326	879417	-
Servomoteur V3V 0-10V	879415					879416
Bouchon rainuré DN100 2 piquages	879248					
Bouchon rainuré DN100 3 piquages	879249					
Bride à collerette rainurée DN100 2 piquages	879519					
Bride à collerette rainurée DN100 3 piquages	879520					
Kit LC pour passer de 3 piquages à 2 piquages	879014					
Kit d'isolement 2PIQ*	879524					
Kit d'isolement 3PIQ*	879525					

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

ATTENTION !

- *Afin d'isoler votre circuit de distribution chauffage nous vous recommandons d'utiliser l'option jeux de vannes.*
- *Pour passer de 3 piquages à 2 piquages, il vous suffit d'utiliser un kit LC.*

E-Module

GAMME
EAU CHAUDE

E-Module

MODULE HYDRAULIQUE BALLON PRIMAIRE

HBP

Le raccordement hydraulique du ballon primaire ECS est assuré par un module HBP, permettant de distribuer l'eau primaire à un ballon primaire de type Corsolo ou Corprimo de la marque Atlantic. Il permet un assemblage rapide entre le ballon et le module.

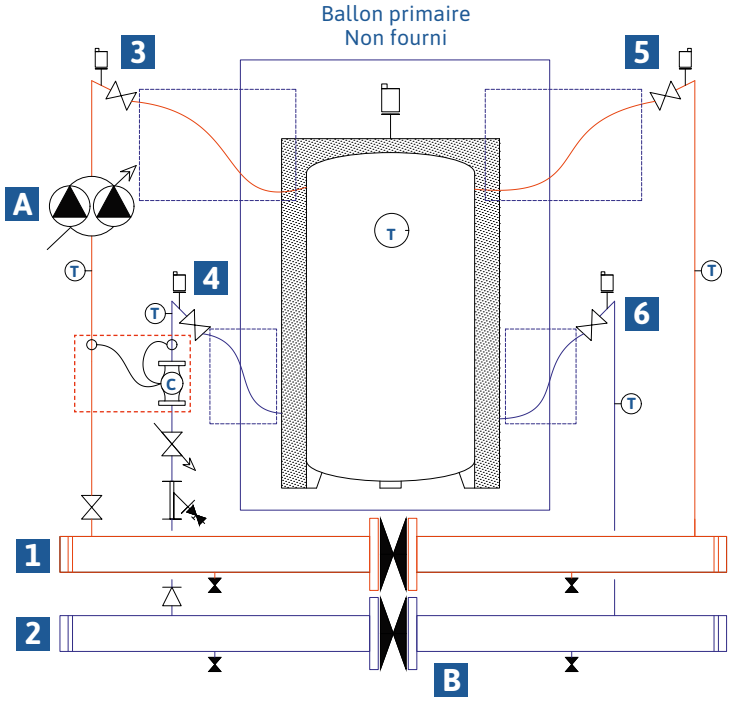

1 Collecteur départ
2 Collecteur retour
3 Départ primaire ECS
4 Retour primaire ECS
5 Départ secondaire ECS
6 Retour secondaire ECS
A Circulateur fourni
B Vanne de By-pass

Option Compteur

Raccordement ballon non fourni

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur ballon primaire Atlantic
- By-pass ballon intégré
- Adaptable : vendu avec manchette compteur
- Option compteur d'énergie
- Pompe de charge ballon fournie

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	HBP
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté
	Pieds châssis	Pieds antivibratiles
	Collecteur	DN100 - 2 unités, munis d'une vanne de vidange en DN20
	Vanne d'isolement NF, Filtre à tamis avec vidange, Clapet anti-retour, Compensateur de dilatation	DN50
	Doigt de gant	DN15
	Thermomètre	DN15 Axial 0-120°C
	Vanne de réglage	DN50
	Circulateur	DN40 Entraxe 220
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION
	Manchette compteur	Bride DN40 - 300 mm
OPTION	Compteur d'énergie	Bride DN40

CONSEIL

Le module HBP est prêt à raccorder sur les ballons primaire Corsolo et Corprimo de la marque Atlantic (jusqu'à 2000L).

COMPATIBLE atlantic

MODULE
HYDRAULIQUE
BALLON PRIMAIRE

HBP

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	H1	L1	P1	POIDS MAX
HBP	1695 ± 20	1206	811	155

Cotes en mm
Poids en kg

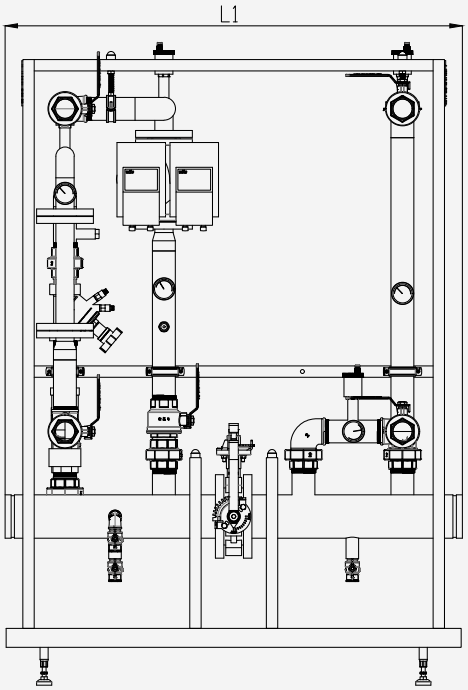

VUE DE FACE

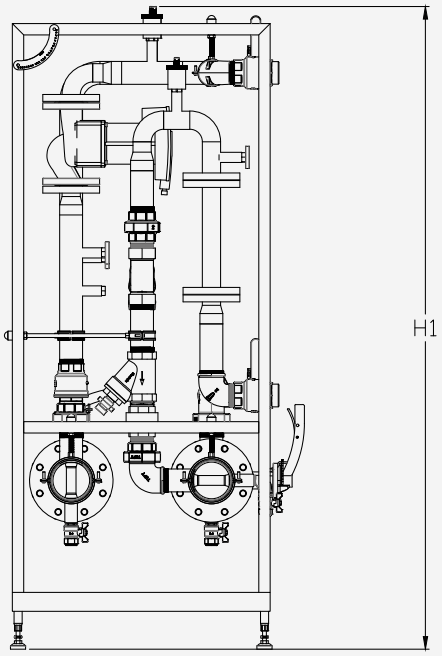

VUE DE PROFIL

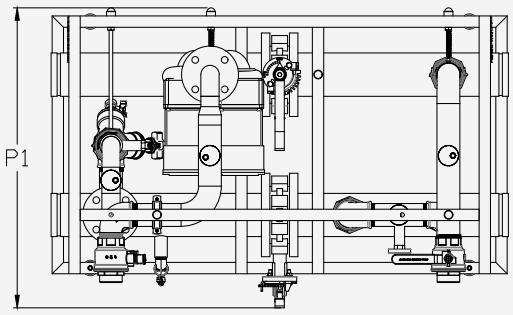

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

Pression de service max.	6 bar
Température ambiante min./max.	0 / 40°C
Température d'utilisation max.	95°C
TH min./max.	0°f/10°f
PH min./max.	8.2 / 10.5
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)	1MW
Débit d'utilisation max. circuit (1)	7,4 m^3/h
Puissance max. circuit (ΔT 20K)	174 kW

(1) Débit maximum à 20 mmCE/m

ATTENTION !
Se reporter à la notice fabricant pour la température et la pression maximum d'utilisation du ballon.

RÉFÉRENCES

	MODULE	
	DROITE	**GAUCHE**
HBP	879116	879118

OPTION	RÉFÉRENCE
Compteur d'énergie	879112
Bouchon rainuré DN100 2 piquages	879248
Brides à collerette rainuré DN100 2 piquages	879519
Kit LC pour passer de 3 piquages à 2 piquages	879014
Kit d'isolement 2PIQ*	879524
Kit d'isolement 3PIQ*	879525

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

E-Module

MODULE HYDRAULIQUE PRODUCTION ECS

HPE

Le module HPE est prêt à être raccordé directement sur un échangeur de production ECS de type Rubis de la marque Atlantic. Il inclut l'ensemble des collecteurs et la robinetterie associée, permettant un raccordement rapide entre l'échangeur et le module.

2 PIQUAGES

PRÊT À RACCORDER

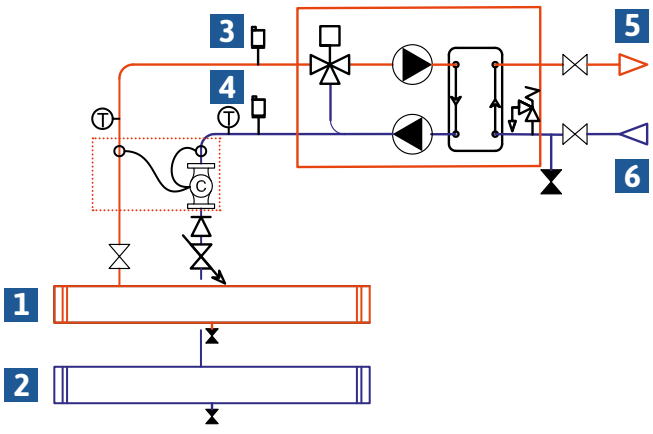

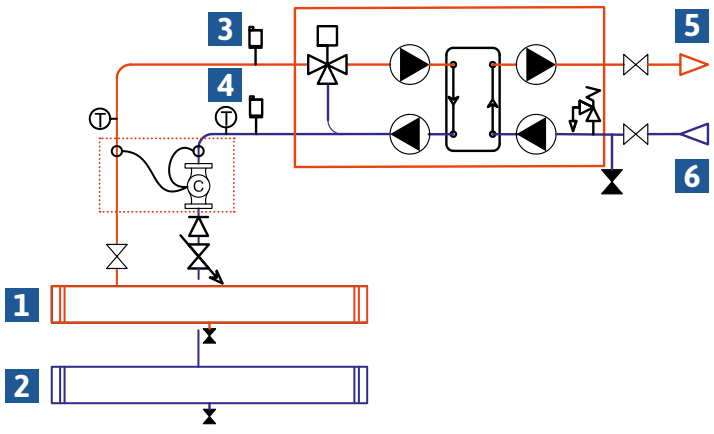

1 Collecteur départ
2 Collecteur retour
3 Départ primaire ECS
4 Retour primaire ECS
5 Départ ECS
6 Arrivée EFS
Option Compteur
Échangeur non fourni

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur échangeur de production ECS Atlantic
- Pieds de réhausse échangeur fournis
- Adaptable : fourni avec manchette compteur
- Réseau sanitaire en alliage cuivre
- Tuyauterie ECS amovible permettant une orientation droite ou gauche

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	HPE 000-200	HPE 100-600	HPE 400-800	HPE 2 200-2 400
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté			
	Pieds châssis	Pieds antivibratiles			
	Collecteur	DN100 - 2 unités, munis d'une vanne de vidange en DN20			
	Vanne d'isolement NF (Primaire)	DN32		DN40	DN50
	Doigt de gant	DN15			
	Purgeur	Grand débit DN15			
	Thermomètre	DN15 Axial 0-120°C			
	Vanne de réglage	DN32		DN40	DN50
	Vanne d'isolement NF (Secondaire) - Sanitaire	DN50			
	Réseau hydraulique (Secondaire) - Sanitaire	Cuivre Ø54			
	Pieds échangeur	Pieds antivibratiles			
	Manchette Compteur	Bride DN32 - 260 mm			Bride DN40 - 300 mm
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION			
OPTION	Compteur d'énergie	Bride DN32			Bride DN40

CONSEIL

Le module HPE est prêt à raccorder sur les échangeurs de production ECS de type Rubis I et SI/SA de la marque Atlantic.

***I** : Instantané - **SI** : Semi-instantané - **SA** : Semi-accumulé*

COMPATIBLE atlantic

MODULE
HYDRAULIQUE
PRODUCTION
ECS

HPE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES					
	H1	L1	P1	P2	POIDS MAX
HPE 000 - 200	1608 ±20	706	701	1405	75
HPE 100 - 600		706	757	1437	77
HPE 400 - 800		714	701	1604	78
HPE 2200 - 2400	1572 ±20	706	701	1783	79

Cotes en mm
Poids en kg

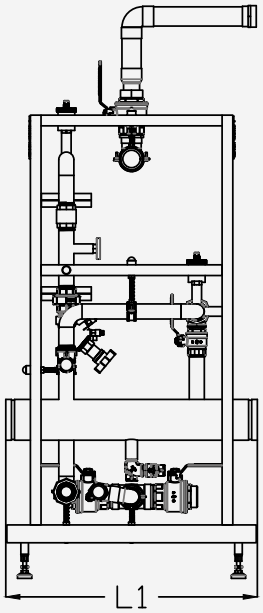

VUE DE FACE

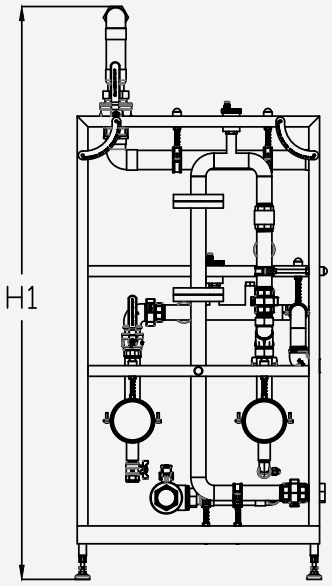

VUE DE PROFIL

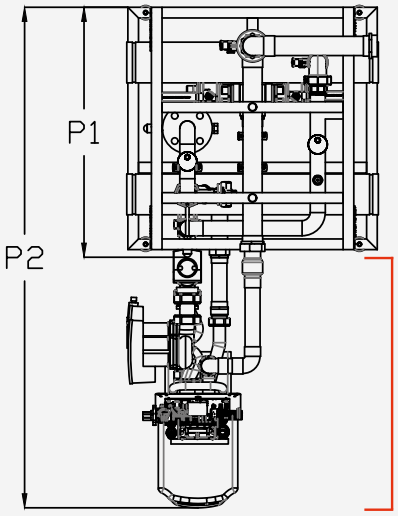

Échangeur
Non fourni

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

Pression de service max. (Primaire)	6 bar
Pression de service max. (Secondaire)	10 bar
Température ambiante min./max.	0 / 40°C
Température d'utilisation max. (Primaire)	95°C
TH min./max. (Primaire)	0°f / 10°f
pH min./max. (Primaire)	8.2 / 10.5
Température d'utilisation max. (Secondaire)	90°C
TH min./max. (Secondaire)	10°f / 20°f
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT 20K)	1MW

(1) Débit maximum à 20 mmCE/m

ATTENTION !
Se reporter à la notice fabricant pour la température et la pression maximum d'utilisation de l'échangeur.

RÉFÉRENCES

	MODULE HPE	OPTION COMPTEURS D'ÉNERGIES
HPE INSTANTANÉ SÉRIE 000	879128	
HPE INSTANTANÉ SÉRIE 100	879129	879111
HPE INSTANTANÉ SÉRIE 400	979130	
HPE INSTANTANÉ SÉRIE 2 200	879131	879112
HPE SEMI-INSTANTANÉ SÉRIE 200	879132	
HPE SEMI-INSTANTANÉ SÉRIE 600	879133	879111
HPE SEMI-INSTANTANÉ SÉRIE 800	879134	
HPE SEMI-INSTANTANÉ SÉRIE 2 400	879135	879112

OPTION	RÉFÉRENCE
Bouchon rainuré DN100 2 piquages	879248
Bride à collerette rainurée DN100 2 piquages	879519
Kit LC pour passer de 3 piquages à 2 piquages	879014
Kit d'isolement 2PIQ*	879524
Kit d'isolement 3PIQ*	879525

* Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

E-Module

MODULE DISTRIBUTION SANITAIRE

DSA*

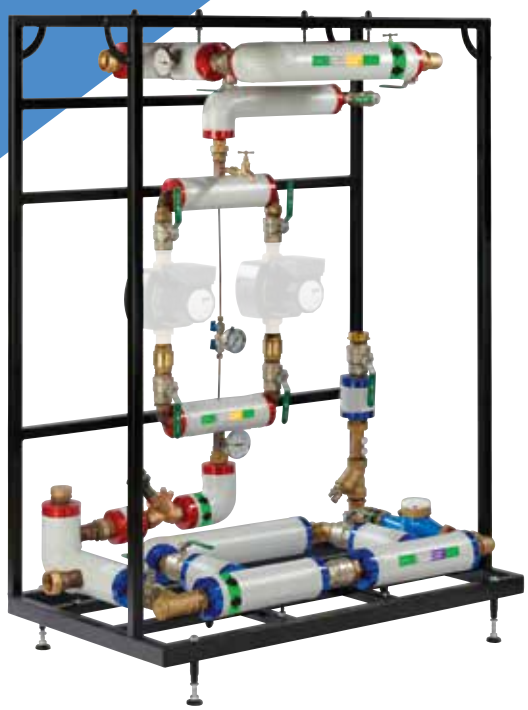

Le module DSA permet de contrôler, comptabiliser, et faire circuler l'EFS, l'ECS et le RECS. Il est flexible, grâce aux options mitigeur, ENR et à la prise en compte des manchettes règlementaires quelle que soit la région.

PRÊT À RACCORDER

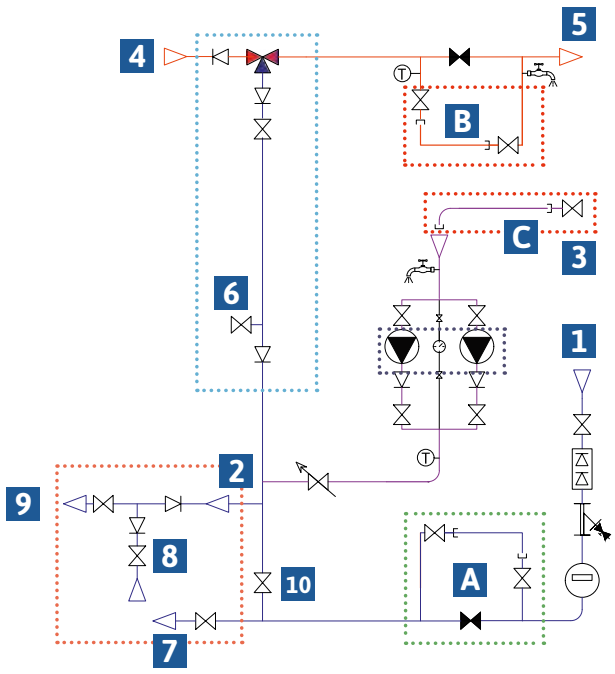

1 Arrivée EF
2 Départ ECS (sans option ENR)
3 Arrivée RECS
4 Arrivée production ECS
5 Départ ECS
6 EFS mitigeur
7 Départ EF ENR (avec option ENR)
8 Arrivée eau préchauffée ENR (avec option ENR)
9 Départ eau préchauffée ENR (avec option ENR)
10 Vanne normalement fermée avec l'option ENR
A Manchette de contrôle EFS
B Manchette de contrôle ECS
C Manchette de contrôle RECS

Option mitigeur
Option manchette de contrôle ECS & RECS
Option manchette de contrôle EFS
Circulateurs non fournis
Option ENR

* Hors fourniture du circulateur

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur gamme E-Module en solution production ECS primaire
- Robinet de puisage à bec lisse flambable permettant les contrôles réglementaires
- Vendu avec manchettes circulateurs
- Composition adaptable
  - Possibilité de choisir la manchette de contrôle avec ou sans by-pass
  - Option mitigeur permettant de limiter la T°C en sortie de Prod. ECS
  - Option ENR facilitant le raccordement d'un ballon ENR en by-pass du ballon d'eau chaude sanitaire

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	DSA 32-28	DSA 42-28	DSA 42-32	DSA 54-28	DSA 54-32	DSA 54-42
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte auto-porté					
	Pieds châssis	Pieds antivibratiles					
	Réseau hydraulique sanitaire EFS / ECS	Cuivre Ø32	Cuivre Ø42		Cuivre Ø54		
	Réseau hydraulique sanitaire RECS	Cuivre Ø28		Cuivre Ø32	Cuivre Ø28	Cuivre Ø32	Cuivre Ø42
	Vanne d'isolement NF, Filtre à tamis avec vidange, Clapet EA. Sanitaire EFS/RECS	DN32	DN40		DN50		
	Compteur volumétrique impulsionnable	Calibre 25	Calibre 32		Calibre 40		
	Robinet de prélèvement	DN15 - Flambable					
	Thermomètre	DN15 Axial - 0-120°C					
	Vanne de réglage ACS	DN32					
	Vanne d'isolement NF, clapet anti-retour. Sanitaire RECS	DN32					
	Kit de prise de pression	Manomètre 0-16 bar à bain de glycérine et robinets 1/4 tour					
	Manchettes Circulateurs	G1'1/2 - 180mm (Circulateur DN25)					
	Calorifuge	Laine de roche finition PVC - Classe 3 ÉVOLUTION					
OPTION	MIT : Mitigeur thermostatique	DN32	DN40		DN50		
	MIT : Douille mitigeur avec clapet, Vanne d'isolement NF	DN32	DN40		DN50		
	ENR : Vanne d'isolement NF, Clapet EA (by-pass)	DN32	DN40		DN50		
	Manchette EFS/ECS	DN32	DN40		DN50		
	Manchette RECS	DN28	DN28	DN32	DN28	DN32	DN42
	Contacteur d'impulsion	Adaptable sur compteur volumétrique					

DSA ....-.... : DSA (Ø eau chaude sanitaire) - (Ø recyclage)

MODULE
DISTRIBUTION
SANITAIRE

DSA

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	H1	L1	P1	POIDS MAX
DSA 32	1721 ± 20	1216	701	95
DSA 42				102
DSA 54				108

Cotes en mm
Poids en kg

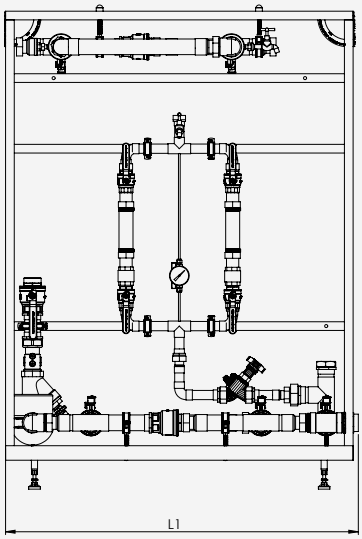

VUE DE FACE

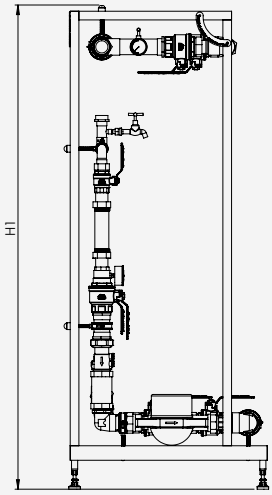

VUE DE PROFIL

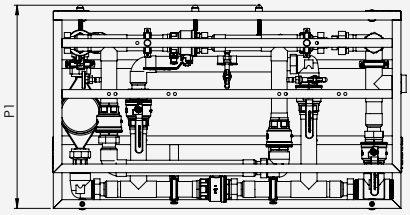

VUE DE DESSUS

DSA AVEC OPTIONS

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES		
	L2 (ENR)	L3 (MITIGEUR)
DSA ECS 32	1107	-
DSA ECS 42		
DSA ECS 54		
DSA 32	1670	1215
DSA 42	1654	1231
DSA 54	1637	1246

Cotes en mm

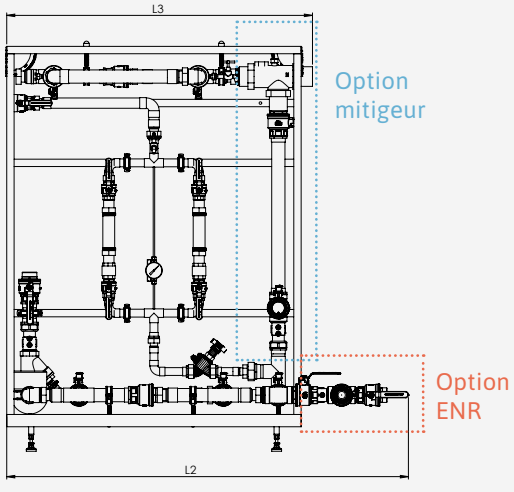

VUE DE FACE

CONDITIONS D'UTILISATION

	DSA
Pression de service max.	10 bar
Température ambiante min./max.	0 / 40°C
Température d'utilisation max. (EFS)	30°C
Température d'utilisation max. (ECS)	90°C
Température d'utilisation max. (RECS)	70°C
TH min./max.	10°f / 20°f

	DSA 32	DSA 42	DSA 54
Débit max d'utilisation(1)	2 m³/h	4 m³/h	8,5 m³/h
Nombre de log.	6	23	105

(1) Débit maximum à 20 mmCE/m
Débit max. d'utilisation à vitesse 1,5m/s ou 2m/s : se reporter à la page 17

RÉFÉRENCES

1 CHOIX DU DSA (ØECS)

	DROITE	GAUCHE	KIT RACCORDEMENT
DSA 32	879454	879457	879050
DSA 42	879455	879458	
DSA 54	879456	879459	

2 CHOIX DES MANCHETTES (OBLIGATOIRE)

OU

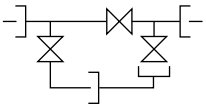

		MANCHETTE SANS BY-PASS EFS		MANCHETTE AVEC BY-PASS EFS
EFS OBLIGATOIRE	**DSA 32**	879466	OU	879315
	DSA 42	879467		879316
	DSA 54	879468		879317

		MANCHETTE SANS BY-PASS ECS		MANCHETTE AVEC BY-PASS ECS
ECS OBLIGATOIRE	**DSA 32**	879469	OU	879460
	DSA 42	879470		879461
	DSA 54	879471		879462

3 CHOIX DES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

		MANCHETTE RECS
RECS OPTION	**Ø28**	879463
	Ø32	879464
	Ø42	879465

		MITIGEUR THERMOSTATIQUE (1)	ENR(2)
OPTION	**DSA 32**	879292	879298
	DSA 42	879294	879300
	DSA 54	879296	879302

(1) Mitigeur non solaire (2) ENR : Energie Renouvelable

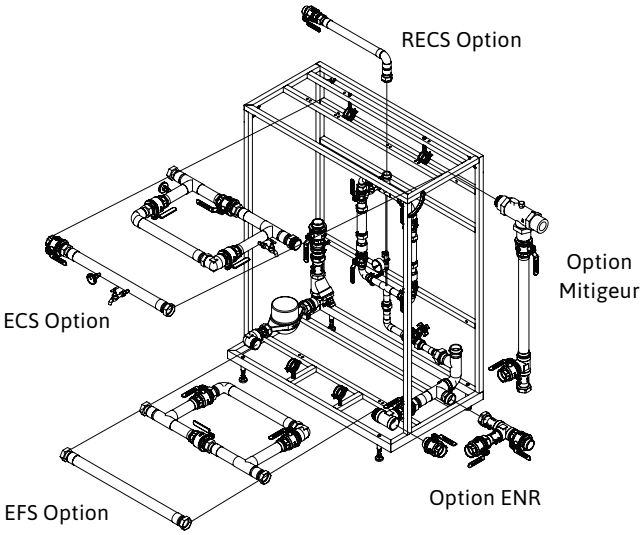

E-Module

MODULE PANOPLIE ADOUCISSEUR

PAD

Le module PAD inclut l'ensemble de la robinetterie, prêt à raccorder à l'adoucisseur de votre choix.
Il permet un raccordement en phase avec la réglementation en vigueur.

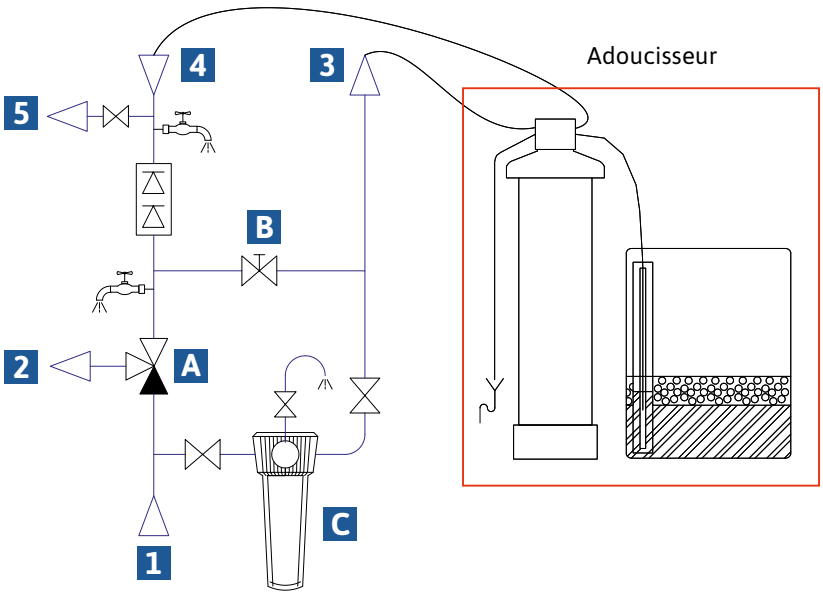

- **1** Arrivée EFS
- **2** Départ eau adoucie vers bâtiment ou module DSA
- **3** Entrée adoucisseur
- **4** Sortie adoucisseur
- **5** Entrée module REM TH0° ou appoint d'eau
- **A** Vanne By-pass
- **B** Vanne de cépage
- **C** Filtre à cartouche
- Adoucisseur non fourni

LES + PRODUITS

- Prêt à raccorder sur tout type d'adoucisseur
- Filtre à cartouche intégré
- 3 robinets de puisage à bec lisse flambable permettant les contrôles réglementaires
- By-pass module intégré
- Vanne de cépage incluse

FOURNITURES & ACCESSOIRES

	DÉSIGNATION	PAD 22	PAD 32	PAD 42	PAD 54
DE SÉRIE	Châssis	Tubulure acier peinte - fixation murale			
	Réseau hydraulique	Cuivre Ø22	Cuivre Ø32	Cuivre Ø42	Cuivre Ø54
	Vanne d'isolement NF Vanne 3 voies de By-pass Clapet EA	DN20	DN32	DN40	DN50
	Filtre à cartouche	DN20	DN32	DN50	
	Robinet de prélèvement	DN15 - Flambable			
	Vanne NF. Remplissage TH 0°	DN20			
	Vanne de cépage	-	DN32		
	Calorifuge	Mousse élastomère - Epaisseur 13 mm			

CONSEIL

Les avantages d'un adoucisseur d'eau

- *Une eau moins calcaire.*
  Les canalisations et les installations sanitaires sont moins attaquées et endommagée par le calcaire. L'accumulation de tartre est moins importante en comparaison avec une eau non traitée, ce qui permet une économie d'intervention sur les tuyauteries et équipements de production d'ECS.
- *Un meilleur chauffage.*
  L'eau saine est plus facile à chauffer, ce qui est particulièrement intéressant pour les équipements de chauffage : cela permet des économies d'énergie et une durabilité accrue de l'ensemble des équipements (chaudières, vannes, etc..).

MODULE
PANOPLIE
ADOUCISSEUR

PAD

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES						
	H1	H2	H3	L1	P1	POIDS MAX
PAD 22	1002	714	300	229	390	13
PAD 32	1545	1245	300	241	473	16
PAD 42	1624	1324	300	246	477	22
PAD 54	1670	1370	300	254	487	27

Cotes en mm
Poids en kg

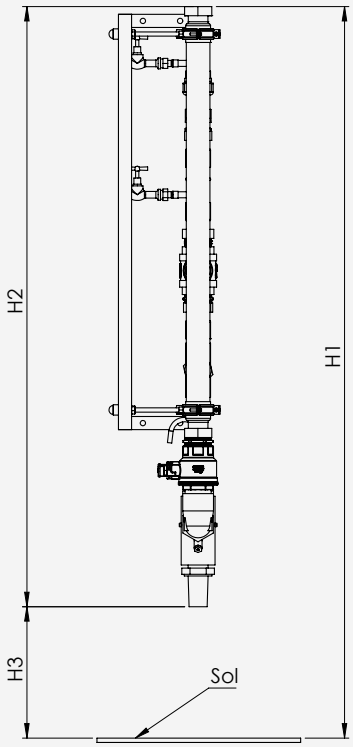

VUE DE FACE

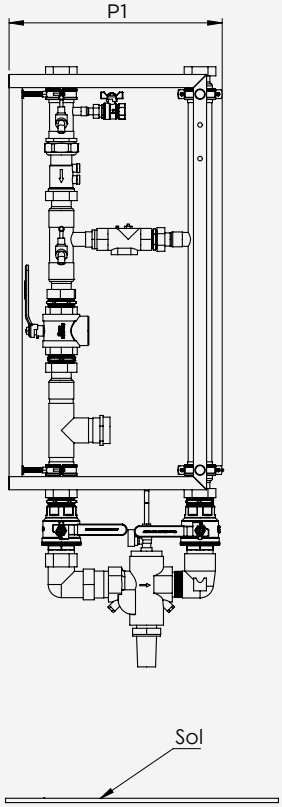

VUE DE PROFIL

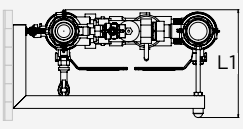

VUE DE DESSUS

CONDITIONS D'UTILISATION

Pression de service max.	10 bar
Température ambiante min./max.	0 / 40° C
Température d'utilisation max.	30° C

	PAD 22	PAD 32	PAD 42	PAD 54
Débit max d'utilisation (1)	0,5 m^3/h	2 m^3/h	4 m^3/h	8,5 m^3/h

(1) Débit maximum à 20 mmCE/m

RÉFÉRENCES

	MODULE PAD	PANIER FILTRANT 50 µ
PAD 22	879436	-
PAD 32	879443	-
PAD 42	879451	879536
PAD 54	879452	

ATTENTION !
PAD 22 : uniquement destiné au remplissage d'installation en circuit fermé.

E-Module

ACCESSOIRES

LIAISONS

		SANS CALO	AVEC CALO
LC		879014	879526
LC 90 2 PIQUAGES		879318	879527
LC 90 3 PIQUAGES		879319	879528
KR HPE / DSA (KIT DE RACCORDEMENT ENTRE HPE INSTANTANÉ ET DSA)	*KR HPE / DSA*	879050	879529

Liaisons livrées sans châssis

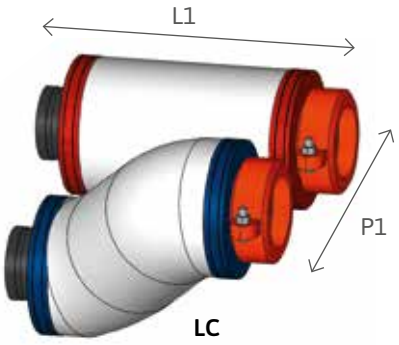

LC

Liaison permettant le passage de 3 piquages à 2 piquages.

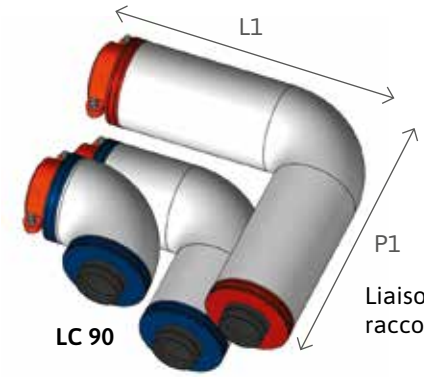

LC 90

Liaison de raccordement à 90°

	L1	P1	POIDS MAX
LC	450	480	12
LC 90 2 PIQUAGES	649	649	18
LC 90 3 PIQUAGES			27

Cotes en mm
Poids en kg

COMPTEUR D'ÉNERGIE (À BRIDES)

DCH 25	879111
DCH 32	
DCH 40	879112
DCH 50	
DCH 65	
DCH 80	879115
HBP	879112
HPE 000-200	879111
HPE 100 - 600	
HPE 400 - 800	879112
HPE 2200 - 2400	

Avec l'option compteur, tous les équipements suivants sont montés d'usine et conforme : compteur, 4 doigts de gant (DIN... Ø 6 mm), 2 thermomètres Ø 6 mm.

OPTION COMPTEUR	
CARTE MODBUS	879444

KIT D'ISOLEMENT

KIT D'ISOLEMENT 2 PIQ	879524
KIT D'ISOLEMENT 3 PIQ	879525

Composition : jeux de brides, de vannes, de colliers en DN100 et tirants.

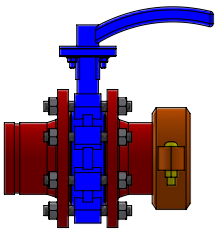

ISOLATION THERMIQUE

CALORIFUGE COLLIER RAINURÉ DN100	879530

Isolation en EPDM à installer entre modules afin d'isoler thermiquement un collier rainuré.

COLLECTEUR

COLLECTEUR 706 (X1)	879558

Tube rainuré DN100 longueur 706 mm, muni d'un piquage DN20 avec vanne BS, fourni avec un collier rainuré DN100 (hors calorifuge).

TERMINAISONS

	1 UNITÉ	2 UNITÉS - 2 PIQUAGES	3 UNITÉS - 3 PIQUAGES
BOUCHON RAINURÉ DN100	878971	879248	879249
BRIDE À COLLERETTE RAINURÉE DN100	879518	879519	879520
BOUCHON RAINURÉ DN100/ FILETÉ 50X60 F	879320	-	-
COLLIER RAINURÉ DN100	879321	879440	879441
MANCHON RAINURÉ À SOUDER	879305	879438	879439

Bouchon rainuré DN100

Bride à collerette rainurée DN100

Bouchon rainuré DN100 / Fileté 50x60 F

Collier rainuré DN100

Manchon rainuré à souder

JEUX DE VANNES

	2 UNITÉS	3 UNITÉS
DN25 BS MF	879510	-
DN32 BS MF	879511	-
DN40 BS MF	879512	-
DN50 BS MF	879513	-

	2 UNITÉS	3 UNITÉS
DN65 BRIDE*	879514	-
DN80 BRIDE*	879515	-
DN100 BRIDE*	879516	879517

* Visserie comprise

KIT DE CONTRÔLE ET FILTRATION

	2 PIQ	3 PIQ
KCF DN100	878923	878951

Composition :
- Manchette de contrôle avec un doigt de gant pour sonde cascade, un pressostat manque d'eau.
- 1 ou 2 filtres avec vidange selon le type de schéma (2 ou 3 piquages). À utiliser dans le cas où les départs chauffage ne sont pas munis de filtre (pas nécessaire avec le DCH).

	L1	POIDS MAX
KCF DN100 2 PIQ	350	41
KCF DN100 3 PIQ		66

Cotes en mm
Poids en kg

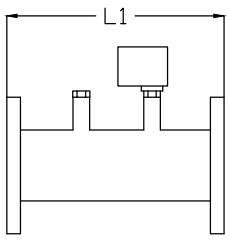

Manchette de contrôle sur collecteur départ

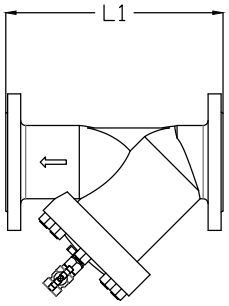

Filtre sur collecteur retour (1 ou 2)

RÉHAUSSE DE PIED

RÉHAUSSE DE PIEDS X4	879437

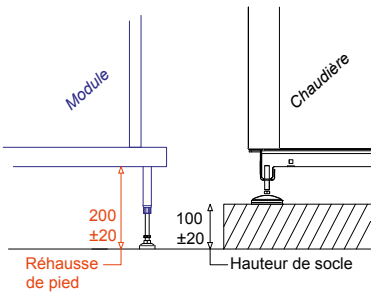

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2021

1 - Généralités

Les présentes conditions générales de vente ("CGV") régissent les relations contractuelles entre E-MODULE, SAS au capital de 1000 €, 21 avenue Georges Politzer, 78190 Trappes, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°812 965 747 (ci-après le "Vendeur") et ses clients professionnels (ci-après l'"Acheteur") pour la vente de ses produits (ci-après "Produits"). Elles constituent le socle unique de toute négociation avec l'Acheteur. Toutes les clauses imprimées sur les commandes de l'Acheteur et contraires aux présentes CGV ne peuvent être opposées au Vendeur à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'un accord écrit.

2 - Commande

a) La remise d'une commande implique de la part de l'Acheteur l'acceptation des présentes CGV.
b) Toute commande doit comporter la désignation exacte des Produits.
c) Une commande n'est parfaite et définitive qu'après envoi de la part du Vendeur d'un accusé de réception de commande de la part du Vendeur. Les offres de prix et les engagements pris par ses commerciaux ne sont valables qu'après envoi par le Vendeur de cet accusé de réception de commande.
d) L'emballage des Produits n'est ni repris ni échangé.
e) Les Produits peuvent être modifiés, voire remplacés, à tout moment, moyennant un délai d'information préalable d'un mois. Cependant, dans un souci d'amélioration permanente de ses Produits, le Vendeur se réserve le droit d'en modifier sans préavis leurs caractéristiques techniques. Dans l'hypothèse où un Produit ferait l'objet d'un arrêt de fabrication, l'Acheteur se verra proposer le modèle de la gamme le plus proche de celui figurant sur la commande, à son prix catalogue.
f) Aucune demande d'annulation de commande ne sera prise en compte passé le délai de 5 jours ouvrés après l'émission de l'accusé de réception de commande.

3 - Livraison

a) Sauf accord préalable du Vendeur, la livraison est réputée effectuée franco dans les locaux de l'Acheteur (Produits non déchargés).
b) Les Produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur qui doit, en en prenant possession, les vérifier, et qui doit s'il y a avarie, manquant ou substitution le mentionner sur le bordereau de livraison et prendre l'initiative de toutes les mesures préconisées en de telles circonstances par le Code de Commerce, notamment par l'article L 133-3 dudit code, avec confirmation des réserves par lettre recommandée avec A.R. au transporteur dans les 72 heures.
c) Les délais de livraison figurant sur les accusés de réception de la commande ou sur courrier distinct sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas donner droit à une retenue ou à paiement de dommages et intérêts ou pénalités. La responsabilité du Vendeur ne saurait être mise en cause pour tout retard dû aux aléas de transport. Toute demande d'un report de livraison confirmé dans un accusé réception de commande devra faire l'objet d'un accord préalable entre les parties. L'Acheteur s'interdit de déduire d'office du montant des factures du Vendeur, des pénalités ou rabais pour non-respect d'un délai de livraison ou d'une non-conformité des Produits. Toute clause ou demande en ce sens sera considérée comme abusive et engagera la responsabilité de son auteur, l'obligeant à réparer le préjudice causé.
d) En cas de report de livraison du fait de l'Acheteur au-delà de 4 semaines, le Vendeur se réserve le droit de facturer à l'Acheteur des frais de stockage.
e) Aucune reprise des Produits ne sera acceptée sans accord préalable et écrit du Vendeur en fixant les modalités.
f) Le Vendeur se réserve le droit de ne pas mettre les Produits à disposition de l'Acheteur si, depuis la commande, il a des motifs sérieux de craindre un défaut partiel ou total de paiement au terme. Il ne pourrait être dérogé à cette disposition que par un accord écrit du Vendeur.
g) Les expéditions des Produits sont réalisées en France continentale et franco de port non déchargé à partir d'un montant de 1000 € HT par commande pour une livraison le même jour et à la même adresse.

4 – Prix – Conditions de paiement

a) Le tarif est établi par le Vendeur sous sa seule responsabilité et sert de base à toute éventuelle négociation commerciale avec l'Acheteur. Il s'applique pour la période indiquée, sauf évolution tarifaire telle que décrite ci-après.
b) Le tarif est établi sur la base de conditions juridiques et économiques présentement en vigueur. En cas d'évolution règlementaire ou d'élément extérieur, tels que la variation du coût des matières premières ou la modification des droits de douane ou du cours des changes, pouvant perturber l'équilibre de ses relations commerciales, le Vendeur informera l'Acheteur de l'évolution tarifaire correspondante dans un délai de 4 semaines avant sa mise en œuvre.
c) Le Vendeur peut mentionner la durée de validité sur le tarif lui-même ou tout autre document ou support. En toute hypothèse, le Vendeur peut appliquer 60 jours après l'avoir porté à la connaissance de l'Acheteur. Toute commande de l'Acheteur effectuée sur la base du nouveau tarif transmis formalisera son accord sur ce dernier.
d) Les prix s'entendent hors taxes, hors contributions ou frais relatifs à la mise en conformité des Produits avec toute législation ou règlementation en vigueur, notamment celle sur la prévention et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. Les coûts, liés à la mise en œuvre de la réglementation DEEE sont facturés en sus du prix des Produits. Toute évolution pourra entraîner une modification tarifaire à tout moment.
e) Les factures du Vendeur sont payables à Trappes (78), nonobstant toute clause contraire, la création de traites et effets ne saurait constituer une dérogation à cette clause.
f) Conformément au délai dérogatoire prévu à l'article L441-10 du Code de Commerce, les factures du Vendeur sont payables au plus tard 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai de paiement maximal s'applique à toutes factures, qu'elles soient d'acompte ou récapitulatives. En cas de paiement par lettre de change, l'Acheteur s'engage à retourner la lettre de change acceptée dans un délai maximal de 7 jours à compter de sa réception. Toute clause ou demande tendant à fixer ou obtenir un délai de paiement effectif supérieur aux délais légaux ou tendant à différer la date d'émission de la facture sera considérée comme abusive et engagera la responsabilité de son auteur, l'obligeant ainsi à réparer le préjudice causé.
g) La compensation conventionnelle n'est pas autorisée.
h) Aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes CGV, ou sur la facture émise par le Vendeur.
i) Le défaut de paiement à l'échéance indiquée sur la facture entraînera de plein droit: - la déchéance du terme de toutes les factures restant dues au Vendeur, sans mise en demeure préalable, - la facturation d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, - une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros et lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire, sur justification.

5 - Réserve de propriété

a) Le transfert de la propriété des Produits est différé jusqu'au paiement intégral du prix. Le paiement s'entend de l'encaissement effectif du prix, la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.
b) L'application de la présente clause de réserve de propriété n'exonère pas l'Acheteur de la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des Produits. Il supportera également les frais relatifs à leur assurance.
c) L'Acheteur est autorisé à revendre les Produits à condition qu'il informe ses acquéreurs qu'ils sont grevés d'une clause de réserve de propriété et s'engage, à première demande, à communiquer au Vendeur les noms et adresses du ou des sous-acquéreurs et à céder au Vendeur les créances relatives aux produits revendus.
d) En cas de non-paiement d'une seule échéance, la restitution des Produits livrés pourra être réclamée par le Vendeur par lettre recommandée. L'Acheteur ne pourra s'y dérober et refuser de restituer les Produits non payés au Vendeur ou à son mandataire. Les Produits existants dans les locaux de l'Acheteur et correspondants à ceux visés dans les avis d'expédition du Vendeur, ou tout autre document, seront présumés identifiés comme ceux correspondant aux livraisons non payées.
e) Dans le cas où le Vendeur devrait revendiquer les Produits, les acomptes déjà versés resteront acquis au Vendeur à titre de dédommagement.

6 - Gestion des déchets des équipements électriques et électroniques

En tant que producteur de DEEE professionnels, le Vendeur a procédé à son enregistrement au Registre National des Producteurs et a également adhéré à l'éco-organisme Ecosystèm afin de s'acquitter de ses obligations légales et réglementaires.
La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans l'hypothèse où les acheteurs successifs des Produits ne respecteraient pas leurs propres obligations découlant de cette même réglementation.
À ce titre, le Vendeur applique une éco-participation lors de la commercialisation des Produits concernés par cette réglementation, permettant ainsi le recyclage de ces Produits en fin de vie. Les éco-participations n'entrent pas dans l'assiette de calcul de remises ou ristournes.

7 - Garantie

a) Généralités
Les Produits sont garantis contre tous défauts de fabrication ou vice de matière dans les conditions et durées décrites ci-après et selon l'Accord Intersyndical du 2/07/1969 entre l'U.C.H. et les constructeurs de matériel de chauffage et notamment son Annexe n°2 qui rappelle les règles de l'art et les prescriptions techniques à respecter. La garantie est limitée à la fourniture de la pièce remplaçant celle reconnue défectueuse par le Vendeur et à la prise en charge des frais de transport, à l'exclusion de tous frais de main d'œuvre ou déplacements (notamment ceux inhérents au démontage et au remontage), et

de toute indemnité à titre de dommages et intérêts. La garantie ne s'applique pas à une installation composée de plusieurs Produits du catalogue du Vendeur mais à chacun des composants pris de façon individuelle. En cas de défaut de fabrication ou vice de matière (il appartient toujours à l'Acheteur d'en faire la preuve) établi et reconnu par le Vendeur, la responsabilité de ce dernier est limitée dans les conditions décrites ci-après.

b) Durées

Les Produits sont garantis 2 ans. Ces durées de garantie courent à compter de la date de mise en service ou, à défaut, de la date de facturation à l'Acheteur sans toutefois excéder la durée de garantie majorée de 6 mois au maximum à compter de la date de fabrication. Le remplacement des pièces et Produits pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de garantie des Produits. Les pièces d'usure, définies ci-après, n'entrent pas dans le cadre de la garantie : joints, garnitures mécaniques, filasse, bande d'étanchéité, filtres, tamis filtrant, et autres pièces d'usures.

c) L'APPLICATION DES CONDITIONS DE GARANTIE EST TOUJOURS SUBORDONNEE:

- Au respect des conditions d'installation définies par : les règles de l'art, l'accord intersyndical précité, les différents règlements, normes et D.T.U. en vigueur, le Vendeur,
- Au respect des préconisations du Vendeur et des conditions d'utilisation (figurant sur les notices techniques ou tout autre document fourni avec les Produits),
- A la mise en service des Produits par un professionnel qualifié,
- A la prise en charge des Produits, aussitôt après la mise en service, par une société spécialisée et qualifiée pour les opérations de maintenance.
- Au bon respect des conditions d'utilisation et d'entretien : se reporter aux notices relatives à chacun des Produits ou à tout autre document transmis avec le Produit.
- La garantie ne s'applique pas pour les incidents dus : à des cas fortuits ou de force majeure, aux remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale des Produits, de détériorations ou d'accidents provenant de négligence, de transformation, de défaut d'installation, de surveillance ou d'entretien et d'utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions et notices du Vendeur sur ses Produits.

Le Vendeur ne saurait être engagé par une quelconque extension de garantie octroyée par un Acheteur à ses clients.

d) Retours au titre de la garantie Les retours de Produits ou de pièces détachées effectués au titre de la garantie ne seront acceptés que s'ils font l'objet d'un accord préalable de la part du Vendeur, PAR ECRIT, matérialisé par le formulaire d'autorisation de retour pour expertise numéroté. Le Produit retourné devra impérativement être accompagné de cette autorisation fournie par le SAV du Vendeur, dûment complétée. Tout retour arrivant à l'usine du Vendeur sans cette autorisation de retour pour expertise sera systématiquement refusé et renvoyé à l'expéditeur.

8 - Responsabilité

a) Les éventuels schémas théoriques, plans, tracés, études de dimensionnement, etc., établis par le Vendeur ou résultant de logiciels d'aide à la sélection et au dimensionnement selon les informations fournies par l'Acheteur ne constituent en aucune manière une étude réglementaire et ne sauraient se substituer aux études complètes réalisées par les BE compétents. En acceptant l'offre du Vendeur, l'Acheteur reconnaît que les Produits proposés par le Vendeur sont conformes à ses besoins tels qu'il les a exprimés et qu'il a reçu les informations nécessaires à son consentement avant la passation de la commande.

b) En outre, le Vendeur n'est pas tenu de réparer ni les conséquences dommageables des fautes de l'Acheteur ou des tiers, ni les dommages résultant de l'utilisation faite par le Vendeur des documents techniques ou données fournis ou dont l'emploi est imposé par l'Acheteur et comportant des erreurs non détectées par le Vendeur. En aucune circonstance, le Vendeur ne sera tenu à indemniser les dommages immatériels et/ou indirects tels que notamment les dommages esthétiques, les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial..., la responsabilité du Vendeur étant strictement limitée aux obligations expressément stipulées dans les présentes CGV.

c) L'échange d'un Produit sous garantie n'entraîne aucune reconnaissance de responsabilité de la part du Vendeur. Il est d'ailleurs rappelé que dans l'hypothèse d'un sinistre, le Produit potentiellement concerné doit être conservé chez le sinistré pour expertise contradictoire. Il reviendra à l'Acheteur d'assumer les conséquences de la reprise sous garantie d'un Produit, dans l'hypothèse où le Vendeur n'aurait pas été préalablement informé de l'éventuelle mise en cause de ce Produit dans un sinistre.

9 - Pièces de rechange

La fourniture des pièces détachées indispensables à l'utilisation des Produits du Vendeur, appelées pièces de rechange, est assurée pendant une durée de 10 ans à compter de la date de fabrication de ces derniers. Les pièces détachées commercialisées par le Vendeur bénéficient d'une garantie d'un an à compter de leur date de facturation (cf. conditions et procédure de retour décrite à l'article 7 – Garantie). Pour toute information concernant la commande de pièces détachées, contacter le service après-vente au 0351427003 (prix d'un appel local).

10 - Reprise de Produits

Aucune reprise de Produit ne sera possible. Néanmoins, il peut être procédé, exceptionnellement, à la reprise de Produits en cas d'erreur de commande commise par l'Acheteur et ce dans un délai de 2 mois après la date de facture et selon les conditions suivantes : tout retour/reprise de Produits ne sera accepté que s'il a fait l'objet d'un accord préalable, PAR ECRIT, matérialisé par le formulaire d'autorisation de retour émis par le Vendeur. Le Produit retourné devra impérativement être accompagné de l'autorisation de retour collée sur le colis. Tout retour arrivant à l'usine du Vendeur sans autorisation de retour sera systématiquement refusé et renvoyé à l'expéditeur à ses frais. Les reprises acceptées subiront un abattement de 20% lors de l'établissement d'un éventuel avoir. Le Vendeur se réserve le droit d'appliquer une décote supplémentaire en cas de retour de Produit détérioré. En cas de refus de cette décote supplémentaire, le Produit sera mis à la disposition de l'Acheteur à l'usine du Vendeur. En cas de non-récupération dans les 30 jours du ou des Produits, ces derniers seront automatiquement détruits et aucun avoir ne pourra alors être demandé. Pourront être repris : Produits figurant sur le catalogue du Vendeur en cours sauf l'offre solaire. Ne pourront être repris les Produits hors catalogue, les Produits personnalisés et les Produits arrêtés.

11 - Prestations de service

Le Vendeur peut effectuer des prestations de service pour les Produits qu'il commercialise, telles que la mise en service, l'assistance, l'entretien ou le dépannage. Ces interventions font l'objet de conditions particulières avec l'Acheteur. Le Vendeur intervient en présence du professionnel en charge de l'installation. Il est rappelé que le Vendeur ne procède pas à la préconisation, au dimensionnement ou à l'installation des Produits. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour le non-respect des règles de l'art et normes en vigueur par l'Acheteur ou le professionnel en charge de l'installation. Tout déplacement sur chantier réalisé vainement pour une cause non imputable au Vendeur donnera lieu à facturation par le Vendeur au tarif en vigueur.

12 - Propriété intellectuelle

L'Acheteur est autorisé, à titre précaire, à utiliser la marque, le nom commercial, l'enseigne, les éléments graphiques, les autres signes distinctifs ainsi que toute donnée concernant les Produits aux seules fins de permettre leur identification et leur promotion et dans l'intérêt exclusif du Vendeur. Ce droit d'utilisation ne confère aucun droit de propriété à l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à ne pas déposer et à ne pas être titulaire de marques, modèles, noms de domaines, brevets, enseignes, noms commerciaux, références produits et autres signes distinctifs appartenant au Vendeur ou qui pourraient prêter à confusion avec les siens.

Concernant les éléments graphiques du Vendeur (logos, photographies, ...) ou les données (descriptifs Produits, argumentaires de vente...), l'Acheteur s'engage à ne les utiliser et reproduire, qu'en respectant strictement leur et leur format. L'Acheteur s'interdit de les modifier ou utiliser de telle manière que cela pourrait dégrader l'image de marque du Vendeur ou celle de ses Produits.

Le droit de l'Acheteur d'utiliser les marques, noms commerciaux ou autres signes distinctifs du Vendeur cesse immédiatement lorsque les relations commerciales avec le Vendeur cessent pour quelque raison que ce soit. De même que le non-respect par l'Acheteur des conditions d'utilisation décrites dans le présent article pourra entraîner la fin de ce droit d'utilisation à tout moment par simple courrier.

13 - Données personnelles

Au titre de l'achat de produits par l'Acheteur, ce dernier est informé que certaines données à caractère personnel le concernant pourront être collectées et traitées par le Vendeur, en tant que responsable de traitement, aux fins de gérer les commandes effectuées par l'Acheteur. Sans les données requises, il est impossible au Vendeur de traiter les commandes de l'Acheteur. Ces données sont conservées tout au long de la relation commerciale entre les Parties et au maximum pour une durée de 6 années à compter de la dernière commande de l'Acheteur sauf lorsque des obligations légales imposent une durée plus longue. Ces données sont susceptibles d'être transmises à tous contractants ou entités du groupe du Vendeur, pour les besoins de l'exécution de ses activités.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, l'Acheteur peut exercer ses droits relativement à ces données le concernant, notamment ses droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en contactant le Vendeur par e-mail à : dpo@groupe-atlantic.com.

14 - Produits installés hors France métropolitaine

En raison des législations, réglementations et normes différentes, le Vendeur décline toute responsabilité et n'assurera aucune garantie pour les Produits, livrés ou installés hors France métropolitaine.

15 - Attribution de compétence

A défaut d'accord amiable, tout différend au sujet des présentes CGV, des contrats de vente ou de prestation de service conclus avec le Vendeur ou du paiement du prix, sera porté exclusivement devant le Tribunal de Commerce de Versailles, statuant selon le droit français, y compris en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

CONDITIONS TECHNIQUES D'INSTALLATIONS, DE MISE EN SERVICE, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN.

Le bénéfice de la garantie des Produits est subordonné au respect des conditions techniques décrites ci-après.
Ces conditions complètent les conditions définies par les règles de l'art, l'Accord Intersyndical du 02/07/1969 entre l'U.C.H. et les constructeurs de matériel de chauffage, les différents règlements, normes et D.T.U. en vigueur, les notices ou tout autre document fourni avec les Produits.

1 - Installation et mise en service :

• **Pour les modules de la gamme Chauffage ou Sanitaire :**
- À la mise en service par le Vendeur ou une société déléguée par le Vendeur ou un professionnel qualifié selon les indications fournies dans la notice d'installation,
- Au maintien des réglages et contrôles portés sur le rapport de mise en service inclus dans la notice d'installation du Produit et/ou le cahier de chaufferie.

2 - Au respect de la schémathèque hydraulique et des préconisations techniques d'installation recommandées par le Vendeur (ces documents sont disponibles sur le site www.e-module.fr).

Réseau chauffage

	BTL 200	BTL 700	PVX	PCX	LAC	FMA 02	FMA 7	FMA 11	DCH 25	DCH 32
Débit d'utilisation max circuit	17 m³/h	43 m³/h	43 m³/h	43 m³/h	43 m³/h	10,7 m³/h	28 m³/h	44 m³/h	1,2 m³/h	2,6 m³/h
Puissance max. circuit (ΔT20K)	-	-	-	-	-	-	-	-	28 kW	60 kW
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW
Volume de traitement d'eau	-	-	-	-	-	-	7 m³/h	11 m³/h	-	-
Puissance max. installation (ΔT20K)	-	-	-	-	-	-	650 kW	1025 kW	-	-

	DCH 40	DCH 50	DCH 65	DCH 80	HBP
Débit d'utilisation max circuit	3,9 m³/h	7,4 m³/h	15 m³/h	23 m³/h	7,4 m³/h
Puissance max. circuit (ΔT20K)	90 kW	172 kW	348 kW	534 kW	172 kW
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW

	HPE000-200	HPE100-600	HPE400-800	HPE2200-2400
Débit d'utilisation max circuit	5,8 m³/h	9,2 m³/h	14 m³/h	21 m³/h
Puissance max. circuit (ΔT20K)	90 kW	213 kW	325 kW	487 kW
Puissance max. collecteur (DN100) (ΔT20K)	1 MW	1 MW	1 MW	1 MW

Réseau sanitaire

Débit max d'utilisation	DSA 32	DSA 42	DSA 54	PAD 22	PAD 32	PAD 42	PAD 54
à 20 mm CE/m	2 m³/h	4 m³/h	8,5 m³/h	0,5 m³/h	2 m³/h	4 m³/h	8,5 m³/h
à 1,5 m/s	4,4 m³/h	7,5 m³/h	12,4 m³/h	2 m³/h	4,4 m³/h	7,5 m³/h	12,4 m³/h
à 2 m/s	Nous consulter						

	HPE000-200	HPE100-600	HPE400-800	HPE2200-2400
Débit max d'utilisation*	3,30 m³/h	9,23 m³/h	11,78 m³/h	18,06 m³/h

* Débit max. à 20mmCE/m

3 - Pour tous Produits raccordés à un réseau extérieur, il est impératif d'intégrer :

- Un dégazage efficace et permanent des modules chauffages.
- Un niveau d'eau et une pression statique suffisante (cf. notice du Produit).
- Un dispositif d'isolement en limite de local technique.
- Un réseau d'alliage compatible avec celui du module, ou un dispositif permettant de supprimer les effets d'électrolyse.

4 - Pour le chauffage, aux conditions suivantes :

> Qualité de l'eau :

Il est rappelé que la durée de vie de chaque Module est influencée par la composition de l'eau. Les coûts liés au traitement de l'eau sont dans tous les cas inférieurs à la résolution de dommages sur l'installation de chauffage.

• Préparation du circuit d'eau avant mise en service des modules :

Pour toute installation (neuve ou rénovation), un nettoyage minutieux des conduites du réseau d'eau doit être opéré. Ce nettoyage préalable à la mise en service a pour but l'élimination des germes et résidus à l'origine de la formation de dépôts. En particulier, dans une installation neuve, les résidus de graisses, de métaloxydé ou encore les micro-dépôts de cuivre nécessitent un retrait. Quant aux installations en rénovation, le nettoyage est destiné à supprimer les boues et les produits de corrosion formés lors de la période de fonctionnement précédente. Il existe deux types de nettoyage/désembouage : une approche "coup de poing" réalisée en quelques heures et une approche plus progressive qui peut prendre plusieurs semaines. Dans le premier cas, il est impératif d'effectuer ce nettoyage avant le raccordement d'un nouveau générateur de chaleur, dans le second cas, la mise en place d'un module filtre magnétique sur le retour du générateur de chaleur permettra de capter les dépôts décollés. Le nettoyage précédant la mise en service de l'installation contribue à améliorer le rendement de l'installation, à réduire la consommation énergétique et à lutter contre les phénomènes d'entartrage et de corrosion. Cette opération nécessite l'intervention d'un professionnel (traitement d'eau).

• Protection de l'installation contre l'entartrage :

L'eau contient naturellement et sous forme dissoute les ions calcium et carbonates à l'origine de la formation du tartre (carbonate de calcium). Ainsi, pour éviter tout dépôt excessif assurer la pérennité et maintenir les performances de l'installation, des précautions sont à respecter.

Eau de remplissage : TH<10°f.

Pendant la durée de vie des modules, des appoints d'eau peuvent être requis. Ces derniers sont à l'origine des apports de tartre dans le circuit. Le volume total de l'ensemble de l'eau introduite dans l'installation (remplissage + appoint) ne doit pas dépasser le triple de la capacité en eau de l'installation de chauffage. De plus, la dureté de l'eau d'appoint nécessite d'être maîtrisée.

Eau d'appoint : TH < 5 °f.

- Un apport important d'eau non traitée entraîne systématiquement un apport important de tartre. Pour surveiller ce paramètre et détecter toute anomalie, l'installation d'un compteur d'eau d'alimentation du circuit est obligatoire. Il est possible d'utiliser dans ce cas un module Remplissage incluant ce dispositif. En cas de non-respect de ces consignes (somme de l'eau de remplissage et de l'eau d'appoint supérieure au triple de la capacité en eau de l'installation de chauffage), un nettoyage complet (désembouage et détartrage) est nécessaire.
- Afin de protéger l'installation, des précautions complémentaires sont nécessaires :
  • Lorsqu'un adoucisseur est présent sur l'installation, un contrôle de l'équipement conforme aux préconisations du fabricant est requis afin de vérifier qu'il ne rejette pas dans le réseau une eau riche en chlorures: la concentration en chlorures doit toujours rester inférieure à 50 mg/litre.
  • Lorsque l'eau du réseau ne présente pas les qualités souhaitées (ex: dureté élevée), un traitement est requis. Ce traitement doit s'opérer sur l'eau de remplissage comme à tout nouveau remplissage ou appoint ultérieur. Un suivi périodique de la qualité d'eau conforme aux préconisations du fournisseur de traitement d'eau est nécessaire.

• Pour éviter la concentration des dépôts de tartre (notamment sur les surfaces d'échange), la mise en service de l'installation doit être progressive, en débutant par un fonctionnement à puissance mini et en assurant au minimum le débit d'eau nominal de l'installation avant la mise en marche du brûleur.
• Lors de travaux sur l'installation, une vidange complète est à proscrire et seules les sections requises du circuit sont à vidanger.

• Protection des modules en acier contre la corrosion :

Le phénomène de corrosion qui peut toucher ces matériaux utilisés dans les chaudières et installations de chauffage est directement lié à la présence d'oxygène dans l'eau de chauffage. L'oxygène dissous qui pénètre dans l'installation lors du premier remplissage réagit avec les matériaux de l'installation et disparaît ainsi rapidement. Sans renouvellement d'oxygène via des apports d'eau importants, l'installation ne subit aucun dommage. Cependant, il est important de respecter les règles de dimensionnement et de fonctionnement de l'installation visant à empêcher toute pénétration continue d'oxygène dans l'eau de chauffage. Si ce point est respecté, l'eau du circuit présente les caractéristiques nécessaires à la pérennité de l'installation : **8,2 < pH < 10,5 et concentration en oxygène dissous < 0,1 mg/litre.**

Dans le cas où des risques d'entrée d'oxygène existent, il faut prendre des mesures de protection supplémentaires. Le Vendeur conseille de faire appel aux sociétés spécialisées sur les questions de traitement d'eau ; elles seront à même de proposer :

- le traitement approprié en fonction des caractéristiques de l'installation,
- un contrat de suivi et de garantie de résultat.

Dans le cas d'installation de chauffage pour lesquelles l'eau se trouve en contact avec des matériaux hétérogènes, par exemple, en présence de cuivre, d'aluminium, un traitement approprié est recommandé pour assurer la pérennité de l'installation. Il est conseillé de se rapprocher de spécialistes du traitement de l'eau.

• Suivi de l'installation :

Il convient de procéder annuellement à une analyse de la qualité de l'eau de l'installation qui donne les informations sur : pH, TH, conductivité, TAC, MES, métaux dissous et éventuels traitements. En cas de dérive des caractéristiques, mettre en place des actions correctives adaptées.

> Protection des modules pendant l'arrêt prolongé :

En cas d'interruption de fonctionnement de plusieurs mois, le Vendeur recommande de procéder à une visite périodique (tous les six mois ou tous les ans) de tous les joints d'étanchéité des modules ainsi qu'au contrôle de l'état des équipements d'isolements. Les appareils électriques doivent être également contrôlé durant ces visites. Une mise en service des circulateurs est recommandé de manière plus régulière afin d'éviter un éventuel colmatage de celui-ci (Se reporter à la notice du fabricant).

> Entretien des modules Chauffage :

- Les opérations concernant le réglage et l'entretien des modules doivent être effectuées par un professionnel qualifie et habilite conformément aux règlementations locales et nationales en vigueur.

Réseau chauffage

	REM	PVX	PCX	BTL	LAC	FMA	DCH	HBP	HPE
Pression de service max	10 bar	6 bar	6 bar	6 bar	6 bar	6 bar	6 bar	6 bar	6 bar
Température ambiante min./max.	0/40°C	0/40°C	0/40°C	0/40°C	0/40°C	0/40°C	0/40°C	0/40°C	0/40°C
Température d'utilisation max.	65°	95°	95°	95°	95°	95°	95°	95°	95°
TH° min./max	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f	0°f/ 10°f
pH min./max	-	8,2/ 10,5	8,2/ 10,5	8,2/ 10,5	8,2/ 10,5	8,2/ 10,5	8,2/ 10,5	8,2/ 10,5	8,2/ 10,5

5 - Pour l'eau chaude sanitaire, aux conditions suivantes :

Pour les régions où l'eau est entartrante (TH > 20°f), l'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie sous réserve que l'adoucisseur soit réglé conformément aux Règles de l'Art, vérifié et entretenu régulièrement. La dureté de l'eau doit rester supérieure à 10°f.

En outre, l'application des conditions de garantie est subordonnée à :

• Un rinçage de l'installation avant le remplissage,
• Vérification annuelle (ou plus fréquente en fonction de la qualité de l'eau) de(s) anode(s) Magnésium éventuellement installée(s).
• Un contrôle spécifique de la soupape de sureté sanitaire doit être réalisé au moins une fois par mois en vérifiant le bon écoulement de l'eau lors de son fonctionnement. Pendant quelques secondes. Cette manœuvre permet d'évacuer d'éventuels dépôts pouvant à la longue obstruer celle-ci.

Le non-respect de cette règle peut entraîner une détérioration de la cuve.

• Si les modules sanitaires doivent rester sans fonctionner l'hiver dans un local où il y a risque de gel, il faut impérativement les vidanger.

Un dysfonctionnement ou une détérioration dus à une présence excessive de tartre ne sera pas pris sous garantie.

> Entretien des modules Sanitaire :

- Les opérations concernant le réglage et l'entretien des modules doivent être effectuées par un professionnel qualifie et habilite conformément aux règlementations locales et nationales en vigueur.

Réseau sanitaire

	HPE	DSA	PAD
Pression de service max	10 bar		
Température ambiante min./max.	0/40°C		
Température d'utilisation max. (ECS)	90°C	90°C	/
Température d'utilisation max. (RECS)	/	70°C	/
TH° min./max (secondaire)	10°f/20°f	10°f/20°f	/

6 - En particulier, et d'une manière non limitative, sont exclus de la garantie :

• Défectuosités résultant d'une utilisation anormale, d'un défaut de surveillance et d'entretien, de détérioration ou accidents provenant de négligence ou d'intervention de tiers.
• Détériorations provoquées par le gel, la foudre, un dégât des eaux, une mauvaise ventilation du local, et en général, toute cause reconnue à caractère exceptionnel.
• Présence de vapeurs agressives (chlore, solvants, etc..).
• Détériorations provoquées par l'utilisation de pièces de rechange non spécifiées par le Vendeur.
• Alimentations électriques provoquant des surtensions importantes.
• Raccordements électriques défectueux non conformes à la norme d'installation C 15.100.
• Détérioration dû à un fonctionnement sans eau,
• Détériorations survenues à la suite d'entartrage ou d'embouage.
• Pour les modules sanitaire :
- Absence, montage ou dimensionnement incorrect d'une soupape de sureté neuf ou non conforme à la norme NF EN 1487,
- Non entretien ou dysfonctionnement accidentel de la soupape de sureté se traduisant par des surpressions,
- Mise en fonctionnement du Produit sans remplissage préalable (Modules munis de circulateur),
- Corrosion anormale due à un raccordement hydraulique incorrect (mélange d'alliage),
- Entartrage anormal des éléments chauffants et des organes de sécurité.
• Alimentation en eau sanitaire présentant des critères d'agressivité particulièrement anormaux (DTU Plomberie 60.1, Additif 4).
• Une fixation des supports ne respectant pas les préconisations du Vendeur dans les notices d'installation et notices techniques (notamment le respect de la position des points d'ancrage.
• La modification du support de fixation ou l'utilisation d'un support autre que celui fourni par le Vendeur).

NOTRE IMPLANTATION

21 avenue Georges Politzer
78190 Trappes

Tél. 01 30 16 00 00
contact@e-module.fr

www.e-module.fr

Conception : BigFamily – E-Module – SAS au capital de 1 000 € – RCS Versailles – 21 avenue Georges Politzer, 78190 TRAPPES - Crédits photo : Laetitia Piccarreta - NisaFor -Shutterstock – GMP6642 – Février 2021 – Sous réserve d'erreurs typographiques et de changements techniques. Photos non contractuelles.

E-Module

UNE MARQUE DU GROUPE ATLANTIC